Canadian Centre for
Occupational Health
and Safety

Centre canadien
d'hygiène et de
sécurité au travail

Comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail et participation des travailleurs

Bibliographie sélective

B86-1F

Centre canadien
d'hygiène et de
sécurité au travail

COMITÉS MIXTES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

NUMÉRO DU CCHST B86-1F

ISBN 0-660-91904-4

NUMÉRO DE CATALOGUE DSS CC273-2/86-1F

Cette publication est disponible
dans les deux langues officielles.

This publication is available
in both official languages.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail s'efforce de s'assurer que l'information qu'il distribue est exacte et exhaustive. Cependant il est entendu que le Centre ne se porte pas garant que ladite information est exacte et exhaustive et ne sera tenu responsable d'aucun dommage ni d'aucune perte subis par le demandeur par suite de l'utilisation d'une information inexacte ou incomplète.

250 rue Main est
Hamilton, Ontario
L8N 1H6
(416) 572-2981
Télex 061-8532

90-02080/

Centre canadien
d'hygiène et de
sécurité au travail

Comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail et participation des travailleurs

Bibliographie sélective

par
• Joanna B. Curtis, B.A., B.L.S.

Centre canadien
d'hygiène et de
sécurité au travail

TABLE DES MATIÈRES

SECTION	PAGE
Avant - propos	1
Introduction	4
Où se procurer les documents mentionnés	5
BIBLIOGRAPHIE	6
Abell, D. – Aykroyd, C.	6–10
Bain, G.S. – Bryce, G.K.	10–14
Canada – Cuvier, G.	14–19
De Bettignies, L.A. – Dyer, L.	19–22
Eberlie, R. – Etzold, P.	22–23
Firenze, R.J. – French, C.E.	24
Gallagher, T.J. – Gunderson, M.	24–27
Ham, J.M. – Howells, R.W.L.	27–29
IAPA – Ison, T.G.	29–30
Jackson, J. – Jones, W.T.	30–31
Kelman, S. – Kovach, K.A.	31–32
Labour-management – Lyons, J.	32–35
Manga, P. – Moodie, R.	35–36
Nash, M.I. – Newton, K.	36
Occupational health – Organisation administrative de la prévention	36–38
Paehlke, R. – Propositions pour une formation des membres du CCHST	39–40
Rabinovitch, V. – Rudolff, M.	41–42
Saad, E.G. – Szekely, J.	42–48
Textes relatifs aux comités d'hygiène et de sécurité – Thompson, M.J.	48
United States	48

Centre canadien
d'hygiène et de
sécurité au travail

SECTION	PAGE
Vallet, J.C. – Vigene, J.	48–50
Walton, R.E. – Wuorinen, V.	50–51
You and the Safety Committee – Youngblood K.	51
Zeggenschap . . .	51–52
Stratégies de recherche	**53**
CISDOC, NIOSHTIC, INFODOC	53
ORBIT, DIALOG, DIALOG	54

Avant-propos

Dans tous les pays industrialisés occidentaux, la réforme des lois gouvernementales et des lignes de conduite industrielles a commencé à traduire l'importance de la participation active des travailleurs à la planification et à la mise en oeuvre des programmes d'hygiène et de sécurité sur leurs lieux de travail. Les comités mixtes syndicaux-patronaux d'hygiène et de sécurité au travail au Canada sont devenus le meilleur témoignage que les travailleurs participent activement aux programmes d'hygiène et de sécurité en industrie.

Les comités mixtes syndicaux-patronaux sont fortement appuyés par les partisans de l'autoréglementation, qui considèrent que celle-ci sera mieux apte à réduire les taux inacceptables d'accidents et de maladies reliés au travail, au Canada, que les lois ou les encouragements économiques. Expression de la sagesse politique sur les lieux de travail au Canada, ces comités ont été acceptés dans de nombreuses industries canadiennes et la plupart des gouvernements les considèrent comme étant une solution appropriée aux problèmes croissants d'hygiène et de sécurité en milieu industriel. Acceptés par les travailleurs, le patronat et les gouvernements, ils devraient continuer de croître et d'être efficaces.

Cependant, malgré l'intérêt croissant qu'on porte aux comités mixtes syndicaux-patronaux en matière d'hygiène et de sécurité au travail, peu d'études ont été entreprises pour en déterminer l'efficacité. Des chercheurs et quelques écrivains non professionnels s'en sont tenus à identifier et à décrire un certain nombre d'importants facteurs qui nuisent à l'efficacité des comités mixtes sur les lieux de travail. Seules quelques études ont tenté de déterminer, en se fondant sur un ensemble significatif de paramètres, si cette forme de participation des travailleurs parvient vraiment à réduire les accidents au travail et les maladies professionnelles. L'efficacité des comités peut également être déterminée en fonction d'autres facteurs, par exemple leur incidence sur les relations syndicales-patronales et une plus grande sensibilisation des travailleurs et des employeurs à l'importance des questions d'hygiène et de sécurité au travail.

Bien qu'il soit trop tôt pour conclure que de tels comités constituent des moyens efficaces et efficients, de plus amples recherches répondront probablement à cette question. Il sera important de recueillir des sources de données et des articles pertinents sur lesquels fonder les futures recherches. Oeuvrant dans ce domaine d'étude depuis un certain nombre d'années, je crois que cette bibliographie choisie, préparée par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, devrait aider les chercheurs à poursuivre leurs travaux sur cette forme de participation des travailleurs à l'hygiène et à la sécurité au travail.

George K. Bryce, MHA
Manager, Legislative Affairs
Occupational Health and Safety Division
Alberta Workers' Health, Safety and Compensation

Avant-propos

Depuis quelques années, le mouvement syndical au Canada met l'accent sur trois éléments qui sont essentiels à l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs:

- le droit de connaître les risques au travail;
- le droit de refuser d'effectuer un travail dangereux;
- le droit de participer à la prise de décisions en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Ce dernier principe, soit le droit de participer, est mis en oeuvre par l'intermédiaire de comités mixtes patronaux-syndicaux d'hygiène et de sécurité. L'exercice de ces droits, soutenu par une législation complète et convenablement respectée, contribuera à prévenir les maladies et les accidents reliés au travail.

Bon nombre de Canadiens sont peu familiarisés avec la notion de comités mixtes d'hygiène et de sécurité. Dans le passé, il a été difficile de trouver de la documentation au sujet de certains systèmes de comités mixtes établis depuis plus longtemps, par exemple ceux qu'on trouve dans les pays scandinaves. Cette bibliographie sera donc d'une grande utilité non seulement pour les chercheurs mais aussi pour les syndicats et les membres de comités qui désirent en apprendre davantage sur les expériences semblables à celles qu'ils sont en train de vivre.

Un grand nombre de questions relatives à l'efficacité de notre système de comités mixtes d'hygiène et de sécurité n'ont pas encore été résolues. Puisque, dans la pratique, les comités mixtes n'ont aucune autorité pour exiger des améliorations ou dépenser des fonds, peuvent-ils réellement être efficaces? Peut-on élaborer des systèmes visant à concilier des différences inconciliables alors que les comités sont composés d'un nombre égal de représentants syndicaux et patronaux? Les comités mixtes d'hygiène et de sécurité serviront-ils de mécanismes qui permettront aux travailleurs et aux employeurs de parvenir à une entente en ce qui concerne les risques du travail et le moyen de les éliminer? On s'attaque à ces questions, ainsi qu'à bien d'autres, dans les articles faisant partie de cette bibliographie. Lorsqu'elle sera mise à jour par le Centre canadien d'ici plusieurs années, nous serons peut-être en mesure de répondre à ces questions.

Lissa Donner
Déléguée à la main-d'oeuvre auprès du comité de révision législative
de la Commission des accidents du travail
Winnipeg, Manitoba

Avant-propos

Les progrès techniques réalisés par l'industrie au vingtième siècle ont suscité un sentiment général de fierté. Cependant, ces progrès comportent plusieurs facettes car, bien qu'ils soient positifs sur le plan de la croissance industrielle et du niveau de vie, ils ont trop souvent entraîné des risques pour l'hygiène et la sécurité au travail, à cause de l'apathie ou de l'ignorance des intéressés. A l'heure actuelle, grâce à la prise de conscience des employeurs, aux revendications plus exigentes des syndicats et aux lois éclairées promulguées par les gouvernements, on parvient peu à peu à diminuer ces risques.

La croissance rapide de la masse d'information en matière d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que l'élaboration de moyens de diffusion de cette information constituent deux des éléments fondamentaux qui ont rendu cette réforme possible. Pour résoudre des problèmes en milieu de travail, les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail doivent puiser dans l'expérience des autres pour obtenir des renseignements concernant les effets de leur environnement de travail et les méthodes d'organisation leur assurant la plus grande efficacité.

La création récente du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a fourni l'un des premiers moyens au Canada pour obtenir les renseignements de base qui sont nécessaires aux comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail. Grâce au Centre, même les petits employeurs et les travailleurs ne bénéficiant pas de l'appui direct de leur employeur, peuvent avoir accès à l'information voulue. C'est sous ce rapport que je désire féliciter le Centre d'avoir préparé cette bibliographie. Je suis certain qu'elle s'avérera une source de références utile, tant pour ceux qui désirent fournir des outils organisationnels aux membres de comités futurs que pour ceux dont la vocation comprend un développement futur relié au travail des comités mixtes travailleurs-employeurs.

N.J. Brown
Plant Manager
Degelman Industries Ltd
Regina, Saskatchewan

Introduction

Il va sans dire que les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail en particulier et la participation des travailleurs en général, gagnent de l'importance. Cette bibliographie contient des titres tirés de diverses sources, dont les systèmes bibliographiques internes CISDOC, NIOSHTIC et INFODOC du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et les fichiers bibliographiques offerts par les systèmes commerciaux ORBIT et DIALOG.

CISDOC, produit par le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail, une division du Bureau international du travail de Genève, et NIOSHTIC, produit par le National Institute for Occupational Safety and Health de Cincinnati (Ohio) contiennent tous deux des références bibliographiques, des rapports, des revues et d'autres publications parues pour la plupart depuis le début des années 70 jusqu'à aujourd'hui. Ces références sont accompagnées d'un résumé de l'ouvrage. On y traite, entre autres, des questions d'hygiène et de sécurité au travail se rapportant précisément à des substances dangereuses et à des agents physiques. Ces bases de données contiennent aussi des ouvrages juridiques.

INFODOC constitue un inventaire des livres, rapports, articles de revues et documents gouvernementaux qui sont à la bibliothèque du CCHST.

Le fichier ORBIT consulté s'intitule LABORDOC (de 1965 jusqu'à présent). Il a été préparé par le Bureau international du travail et contient plus de 90 000 enregistrements d'ouvrages publiés depuis 1965. Il traite de la sécurité au travail, des relations industrielles, de l'évolution économique et sociale, du patronat, des tendances syndicales, de la formation professionnelle et d'autres domaines liés à l'industrie.

Les fichiers DIALOG consultés comprennent ABI/INFORM (de 1971 jusqu'à présent), tous deux traitant de la gestion et de l'administration des affaires, deux fichiers médicaux, EXCERPTA MEDICA (de 1974 jusqu'à présent), une vaste base de données de portée mondiale et HEALTH PLANNING AND ADMINISTRATION (de 1975 jusqu'à présent), la dernière née des bases de données préparées par la National Library of Medicine, Bethesda (Maryland). Un autre fichier consulté dans la famille DIALOG, TRADE AND INDUSTRY INDEX (de 1981 jusqu'à présent), traite principalement d'ouvrages du monde des affaires et de l'industrie et de revues portant sur le commerce. BOOKS IN PRINT et LIBRARY OF CONGRESS MARC (catalogage pour lecture machine) ont aussi été consultés.

On y trouve de nombreuses références utiles que l'on peut ajouter à celles qui font partie de la bibliographie annexée à la thèse de maîtrise inédite de 1981 de George K. Bryce, "Joint labour-management occupational health committees : an example of worker participation in work site health and safety programs". Nous lui sommes reconnaissants de sa contribution et nous avons indiqué par un astérisque les ouvrages tirés de sa bibliographie.

(Les termes de recherche utilisés dans divers fichiers figurent aux pages 52 et 53.)

Où se procurer les documents mentionnés

Des exemplaires des documents tirés soit du CISDOC, soit du NIOSHTIC peuvent être obtenus gratuitement en écrivant à l'adresse suivante :

Services aux lecteurs
Services de documentation
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
250 rue Main Est
Hamilton Ontario
L8N 1H6

Nous fournirons une microfiche ou, pour les documents de moins de 10 pages, une copie papier.

Les documents du CISDOC portent le NUMERO D'ACCÈS : CIS ..., tandis que les documents du NIOSHTIC portent un NUMÉRO DE CONTRÔLE et peuvent également être accompagnés d'un NUMÉRO D'ACCÈS emprunté aux contributions du CIS. Au moment de commander des exemplaires, vous devez absolument citer tous ces numéros chaque fois que cela est possible.

Des exemplaires des documents tirés des bases de données autres que CISDOC ou NIOSHTIC doivent être obtenus par le biais de votre service de prêt interbibliothèque local ou en écrivant à l'adresse suivante:

Institut canadien de l'information
scientifique et technique (ICIST)
Chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0S2

Cet organisme fournira des exemplaires des documents scientifiques ou techniques à un prix modique.

BIBLIOGRAPHIE

Abell, D. Industrial relations and safety representation. Personnel review. Vol. 8, n° 3 (été 1979). p. 30-33.
Résumé. - La Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail de 1974 semble avoir des répercussions importantes sur les relations industrielles. L'adoption de règlements sur la représentation aux comités de sécurité est l'une des étapes de l'engagement officiel des syndicats ouvriers dans le contrôle de l'hygiène et de la sécurité au travail. Dans cet ouvrage, on évalue les répercussions qu'a sur les relations industrielles une telle représentation. Voici les deux principales raisons pour lesquelles peu de problèmes d'hygiène et de sécurité peuvent être résolus au moyen des lois : 1. Il y a de nombreuses lacunes dans les dispositions de certains règlements. 2 Les représentants officiels en matière d'hygiène et de sécurité ne sont pas suffisamment nombreux pour établir des normes détaillées pour chaque lieu de travail. Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les problèmes d'hygiène et de sécurité peuvent devenir des problèmes de relations industrielles. Intégrer les questions d'HST aux relations industrielles suppose souvent qu'on se sert de ces questions comme d'un levier dans la lutte pour le pouvoir. On peut encourager les négociations intégratives et le patronat joue un rôle prépondérant. En ayant de plus en plus d'influence sur la gestion de l'hygiène et de la sécurité, les représentants syndicaux accueilleront vraisemblablement d'un oeil favorable les dispositions des règlements. Références.

Act No. 681 of 23 December 1975 : the working environment act. Copenhagen, Denmark : Arbejdstilsynet. Tryksagsafdelingen (Rosenvaengets Alle 16-18, 2100 Kobenhavn, Denmark) (s. d.)
Résumé. - Traduction officielle de cette loi (entrée en vigueur : 1er juil. 1977; pour les dispositions concernant les conseils de sécurité du travail, le Conseil du milieu du travail et le Fonds pour le milieu du travail : 1er juil. 1976) qui s'applique à tous les secteurs d'activité (pour l'aéronautique, au personnel au sol seulement; pour la navigation maritime et la pêche, au travail à terre seulement). Principales dispositions : programmes de prévention dans l'entreprise (organisation de la sécurité; obligation de créer un comité de sécurité dans les entreprises employant au moins 20 personnes; représentation de l'employeur au comité de sécurité, services de médecine d'entreprise, etc.); conseils de sécurité du travail; obligations de l'employeur, de la maîtrise, du personnel, des fournisseurs, des propriétaires des bâtiments, etc.; planification, organisation et exécution du travail; locaux de travail; équipement (machines, pièces, conteneurs, outils, etc.); substances dangereuses; pauses et congés; travailleurs de moins de 18 ans; visites médicales; Conseil du milieu du travail; Fonds pour le milieu de travail; Service d'inspection du travail (personnel, prérogatives et attributions, registres d'inspection, etc.); recours; sanctions. 27 pages.
Numéro d'accès. - CIS 78-897 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Alacchi, G.; Todradze, C. Safety in mines and the role of training. International labour review. Vol. 120, pt. 5 (1981). p. 615-629
Résumé. - Publication du BIT. Article sur la sécurité dans les mines et l'importance d'offrir aux mineurs des renseignements sur la sécurité. Cet article passe en revue les facteurs sur lesquels reposent l'amélioration de la sécurité (y compris la réglementation, l'application des règlements et la recherche effectuées par les autorités, la croissance de l'automatisation et la formation de comités sur la sécurité), décrit les programmes de formation en matière de sécurité à l'intention de divers groupes professionnels et donne quelques exemples des activités menées à l'échelle nationale. Références.

* Alberta. An initial review of the joint work site health and safety committee program in Alberta. Edmonton, Alta. : Research and Education Branch, Occupational Health and Safety Division, Workers' Health, Safety and Compensation, 1978

Résumé. - Cette étude analyse le fonctionnement du programme des comités mixtes sur les lieux de travail de l'Alberta huit mois après sa mise en oeuvre, en fournissant des renseignements sur la mise en oeuvre, l'exploitation, les répercussions et les mécanismes de communication du programme. Les sources d'information comprennent des entrevues avec des gestionnaires supérieurs, des présidents de comités et des agents d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que des procès-verbaux de comités, des rapports d'inspection et des données sur les demandes d'indemnisation des accidentés de travail. On a remarqué que l'attitude envers le programme et la notion de comité était bonne en général. Aux dires des personnes interrogées, des résultats positifs ont été obtenus en mettant en oeuvre les recommandations des comités et ils se répercutent sur l'attitude des employeurs et des travailleurs. Les changements du taux d'indemnisation n'ont pas permis de tirer des conclusions catégoriques.

*American Labour Education Centre. Labour-management health and safety committees in Sweden, West Germany, Austria and Saskatchewan, Canada : document préparé pour l'Occupational Safety and Health Administration. (Photocopie), Washington (D.C.) : U.S. Dept. of Labor, 1980

American Society of Safety Engineers. Response to Occupational Health and Safety Administration Docket #P-100 : voluntary programs to supplement enforcement and to provide safe and healthful working conditions. Professional safety (juin 1982). p. 33-38

(Années) 1947-1977 : Les Comités d'hygiène et de sécurité ont 30 ans. Travail et sécurité. N° 9 (sept. 1977). p. 404-412

Résumé. - Après un bilan des résultats obtenus et des échecs enregistrés dans le développement des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), avec référence notamment au décret du 1er avr. 1974 et à la circulaire du 8 août 1974 (CIS 74-2064 et 75-556), cet article reproduit 2 textes, dont l'un, de M.A. Vetterhoeffer, propose une définition claire du rôle du CHS et décrit ses différentes attributions et son fonctionnement sous le régime légal actuel, cependant que l'autre, extrait d'une étude publiée dans la Revue française des affaires sociales, met en lumière les faiblesses de fonctionnement de nombreux CHS et évoque certains dangers inhérents au décret du 1er avr. 1974.

Numéro d'accès. - CIS 78-1166 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Aoyama, H. Workers' participation in occupational safety and health in Japan. International labour review. Vol. 121, n° 2 (mars/avril 1982). p. 207-216

Résumé. - Jusqu'aux années 1950, les plus graves problèmes de santé observés chez les travailleurs japonais étaient la turberculose et la gastro-entérite transmissible, un fait qu'il est important de connaitre pour comprendre l'évolution de l'hygiène au travail au Japon. Pour améliorer l'hygiène sur le lieu de travail, on a traditionnellement centré les efforts sur le dépistage des cas et sur le retrait des travailleurs touchés; cependant, les choses semblent changer, comme on peut le constater à la lumière de la Loi sur l'hygiène et la sécurité industrielles de 1972. Cette loi établit des normes minimales pour prévenir les blessures en industrie et fait intervenir un certain degré de responsabilité partagée entre les travailleurs et les employeurs en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Une enquête postale, menée par la faculté d'hygiène de l'école de médecine de l'université d'Okayama pour évaluer le degré de participation syndicale à l'hygiène et à la sécurité au travail, révèle un engagement mitigé. Selon les rapports des syndicats ouvriers, les travailleurs restent indifférents, quoique certains syndicats aient progressé, comme en témoignent un atelier ferroviaire, un super marché et une compagnie de fabrication d'équipement électrique lourd. 10 pages, tableau, graphiques, références.

Arbejdstilsynets vejledning om virksomhedernes sikkerheds : og sundhedsarbejde. (Publikation 81/1978.) Danemark : Direktoratet for Arbejdstilsynet (Kristineerg 6, 2100 Kobenhavn, Danemark), 1978

Résumé. - Directives destinées à faciliter l'application de la Notification n° 392 du 10 août 1978 promulguée par le Ministère du travail concernant les activités de sécurité et d'hygiène des entreprises (entrée en vigueur de la notification : 1er oct. 1978). Au sommaire : entreprises visées par la nouvelle législation; organisation des activités de prévention dans l'entreprise (groupes de sécurité, à la tête desquels se trouve le préposé à la sécurité; rôle des cadres; comité de sécurité; fonctions du responsable de la sécurité désigné par le comité; service de médecine d'entreprise; cas de plusieurs employeurs sur les mêmes lieux de travail); modèles d'organisation dans les entreprises en général, dans l'administration, dans les professions sans poste de travail fixe, sur les chantiers de construction (y compris le cas des sous-traitants) et dans les ports. Reproduction de la notification n° 392. 49 pages, illustrations, offert gratuitement. (Langue : danois)

Titre traduit. - Directive d'inspection du travail concernant les activités d'hygiène et de sécurité en usine

Numéro d'accès. - CIS 79-1158 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Arbetsmiljölag. Svensk författningssamling. Vol. 1160, n° 11 (janv. 1978)

Résumé. - Adoptée le 19 déc. 1977, la loi est entrée en vigueur le 1er juil. 1978. Elle s'applique à tous les types d'emplois et à tous les secteurs d'activité en Suède, à l'exception du travail à bord des navires ou au domicile de l'employeur, et couvre également les travailleurs indépendants. Elle a pour objet essentiel de garantir un milieu de travail satisfaisant adapté à la nature des tâches et aux progrès sociaux et techniques dont bénéficie l'ensemble de la collectivité. Ce texte traite des problèmes du milieu de travail (monotonie, stress, isolement, etc.) et de la participation des travailleurs à l'amélioration des lieux de travail. Au sommaire : obligation des employeurs et des travailleurs de collaborer à l'instauration d'un milieu de travail convenable; obligations incombant aux sous-traitants qui travaillent sur le même chantier; obligations des médecins d'entreprise; déclaration des accidents et des maladies; responsabilités des fabricants de machines et d'équipements; marquage des substances et matériels dangereux; surveillance médicale et tenue de registres; jeunes travailleurs; durée du travail; coopération employeurs-travailleurs (délégués à la sécurité, comités de sécurité, formation); application de la loi, etc. 13 pages. (Langue : suédois)

Titre traduit. - Loi sur le milieu de travail

Numéro d'accès. - CIS 79-296 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Ashford, N. Crisis in the workplace : occupational disease and injury. Cambridge, Mass.; London : MIT Press (126 Buckingham Palace Road, London SW1W 9SD, United Kingdom), 1976

Résumé. - Les affections et les blessures liées au travail se produisent de plus en plus fréquemment à tous les niveaux d'emploi, entraînant une crise sur les lieux de travail. On analyse l'interaction de la santé, du travail même et du milieu de travail. On procède à une étude exhaustive de documents pertinents et d'entrevues qui ont eu lieu avec des scientifiques, des gestionnaires, des fonctionnaires et des chefs syndicaux pour analyser les problèmes techniques, juridiques, politiques et économiques liés à l'hygiène et à la sécurité au travail. On identifie quatre grands conflits liés à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail. Premièrement, la direction désire dépenser le moins possible et contrôler le lieu de travail, tandis que les travailleurs se battent pour obtenir de plus hauts salaires, des avantages sociaux, la sécurité et le contrôle de leur travail. Deuxièmement, on dispose d'une base incomplète de données sur des questions liées à la nature et à la gravité des risques associés à l'hygiène et à la sécurité au travail. Troisièmement, on ne s'entend pas plus sur ce qui constitue une ligne de conduite publique juste que sur les limites d'une telle ligne de conduite. En dernier lieu, les institutions, les forces et les mécanismes de la société ne sont pas bien liés, ce qui crée un grave problème d'information. Pour résoudre ces problèmes, il s'agirait d'établir une base sur laquelle les experts en santé publique,

en génie industriel, en sciences de l'environnement, en lignes de conduite gouvernementales et en relations de travail pourraient travailler ensemble. On examine en détail les dispositions de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail de 1970, sa mise en oeuvre et ses conséquences. On étudie les problèmes que posent l'élaboration, la diffusion et l'utilisation des renseignements en fonction de l'analyse scientifique des causes de maladies et de blessures liées au travail. Les aspects économiques de l'hygiène et de la sécurité au travail sont envisagés. On identifie les groupes d'intérêt divergents pour qu'ils puissent participer activement à l'élaboration de lignes de conduite. Des buts sont fixés pour le gouvernement, les cadres d'industrie, les syndicats ouvriers et les groupes d'intérêt publics. L'affectation de personnel à la recherche, à l'élaboration de stratégies, à l'enseignement et à l'application de mesures d'hygiène et de sécurité au travail constitue une priorité. On évalue les activités de la direction, de la main-d'oeuvre et des groupes d'intérêt public en les classant dans certaines catégories, par exemple mesures judiciaires, mesures de pression, éducation et diffusion de renseignements, aide technique et relations syndicales-patronales pour résoudre les conflits d'hygiène et de sécurité. 589 pages, illustrations, 1 036 références. Prix : 12,75 # (sterling), 16,95 $ (américains)

*Ashford, N. Unsafe working conditions : employee rights under the Labour Management Relations Act and the Occupational Safety and Health Act. Industrial relations law digest. Vol. 20, n° 3 (hiver 1978). p. 1-28

Assennato, G.; Navarro, V. Workers' participation and control in Italy : the case of occupational medicine. International journal of health services. Vol. 10, n° 2 (1980). p. 217-232
Résumé. - Cet article reprend des données passées et actuelles et les analyse. Il porte sur (a) les services d'hygiène au travail en Italie; et (b) les forces politiques, économiques et sociales qui les ont déterminés. On s'attache principalement aux événements qui ont mené à l'établissement, en 1969, de certaines formes de démocratie directe sur le lieu de travail, par exemple les comités de travailleurs et à leurs répercussions sur les services d'hygiène au travail. On décrit et on analyse également les responsabilités des ces comités et les méthodes opérationnelles qu'ils emploient pour acquérir les connaissances scientifiques et les diffuser directement à partir du lieu de travail. La relation entre les comités de travailleurs, les experts et les établissements médicaux ainsi que celle qui existe entre les comités de travailleurs, les partis politiques et les syndicats ouvriers y sont aussi discutées. A la fin de l'article, on examine l'incidence des derniers événements politiques sur les comités de travailleurs.

Atherley, G.R.C.; Booth, R.T.; Kelly, M.J. Workers' involvement in occupational health and safety in Britain. International labour review. Vol. 3, n° 6 (juin 1975). p. 469-482
Résumé. - Au Royaume-Uni, la nouvelle loi de 1974 sur l'hygiène et la sécurité du travail se prête à une plus grande participation des travailleurs à l'application des mesures de prévention et au contrôle des mesures prises, sans toutefois préciser les modalités de cette participation. Les auteurs examinent ce qu'était dans le passé le rôle des travailleurs en ce domaine et ce qu'il est aujourd'hui, et analysent les répercussions de la nouvelle législation. Ils exposent également le point de vue des organismes spécialisés en matière de sécurité et d'hygiène du travail, en distinguant, d'une part, les aspects politiques, sociaux et économiques, et, de l'autre, les côtés techniques. Enfin, ils proposent un cadre dans lequel pourrait s'inscrire la participation des travailleurs et formulent quelques suggestions touchant le rôle des représentants des travailleurs dans ce domaine. 17 références. (Langues : anglais, français, espagnol)
Numéro d'accès. - CIS 76-592
Numéro de contrôle. - 00058164 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner le numéro d'accès en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Aykroyd, C. An examination of the right to refuse unsafe work. Labour research bulletin. Vol. 6, n° 6 (juin 1978). p. 10-18

*Aykroyd, C. Occupational health and safety update. Labour research bulletin. Vol. 8, n° 1 (janv. 1980). p. 27-42

*Bain, G.S. Union growth and public policy in Canada. Labour gazette. Vol. 78 (nov./déc. 1978). p. 529-537

Baldwin. D.M. Industry's secret weapon : the safety committee. Job safety and health. Vol. 2, n° 7 (juillet 1974). p. 14-19

Résumé. - On décrit et on discute les lignes directrices de base et les nouvelles idées se rapportant à la création des comités d'hygiène et de sécurité en mettant l'accent sur un organisme de coordination qui canaliserait surtout les efforts du personnel vers la résolution des problèmes rencontrés à l'usine. On souligne aussi l'importance de déléguer les responsabilités en matière d'inspections, de discussion et de résolution des problèmes. On suggère fortement de tenir compte de la taille de l'usine et des dangers éventuels pour fixer le nombre et le genre de comités à créer et d'adopter une structure pyramidale pour le réseau de comités. On avance aussi que les professionnels de la sécurité devraient travailler strictement à part pour recueillir des faits et diffuser des renseignements. On juge que les facteurs de réussite d'un comité de sécurité sont la participation et l'engagement, tant de la direction que des travailleurs, le renouvellement systématique des membres des comités, la petite taille des groupes, le souci du rendement des mesures prises et le souci de diminuer les pertes dues aux accidents.

*Barrett, B. Safety representatives, industrial relations and hard times. The industrial law journal. Vol. 6, n° 3 (1977). p. 165-178

Barrett, B.; James, P. How real is worker involvement in health and safety? Employee relations. Vol. 3, n° 4 (1981). p. 4-7

Résumé. - On a effectué des recherches pour déterminer de quelle façon l'engagement des travailleurs influe sur l'hygiène et la sécurité au travail. Les résultats traitent de l'engagement individuel des employés et les observations portant sur l'engagement collectif. Selon les résultats de cette recherche, les syndicats ouvriers sont responsables des renseignements sur l'hygiène et la sécurité. La plupart des employés ne connaissent pas très bien les lignes de conduite, mais dans un nombre de compagnies qui ont fait l'objet de l'enquête, il semble que des efforts soient déployés pour offrir des renseignements et une formation en hygiène et en sécurité.

*Batt, W.L.; Weinberg, E. Labour-management cooperation today. Harvard Business Review. Vol. 56, n° 1 (1978). p. 96-104

Beaumont, P.B. The safety representative function : consultation or negotiation? Personnel review. Vol. 9, n° 2 (printemps 1980). p. 17-20

Résumé. - On n'a pas vérifié l'hypothèse britannique selon laquelle la ressemblance des buts favorise davantage la consultation syndicale-patronale que la négociation. Selon une enquête effectuée au moyen d'un questionnaire, plus l'usine est grosse, moins les représentants syndicaux chargés de la sécurité perçoivent la similarité des buts dans le domaine de la sécurité sur les lieux de travail; par contre, la perception de la similarité des buts augmente en fonction du taux d'accidents et du niveau général de collaboration syndicale-patronale. Plus un représentant percevait que les buts fondamentaux du syndicat et du patronat se ressemblaient, plus il avait tendance à voir son rôle comme celui de conseiller. Les représentants qui avaient l'impression que la direction cherchait à réduire le rôle du syndicat à l'usine avaient davantage tendance à se considérer comme des négociateurs. On peut conclure que plus la direction revendique rigoureusement ses droits, plus la réaction des syndicats est agressive, d'où une plus grande possibilité de conflits. Il n'est pas prouvé qu'un rôle de consultant soit plus passif qu'un rôle de négociateur. Tableaux, références.

Beaumont, P.B.; Coyle, J.R.; Leopold, J.W.; Schuller, T.E. Determinants of effective joint health and safety committees : a report of a project funded by the Leverhulme Trust. (Rapport inédit), Glasgow : Centre for Research in Industrial Democracy and Participation, University of Glasgow, 1982
Résumé. - Un rapport de recherche qui analyse les déterminants du fonctionnement efficace des comités de sécurité au Royaume-Uni, à partir d'une enquête par sondage dans le secteur de la fabrication. Il porte entre autres sur l'incidence de la taille de l'entreprise, du taux d'accidents au travail, des relations de travail, de la structure et de la composition des comités. 22 pages, références.

Beaumont, P.B.; Deaton, D.R. Organizational development and change in a union-management context : the voluntary establishment of joint health and safety committees in Britain. Organization studies. Vol. 2, n° 4 (1981). p. 331-345
Résumé. - Un modèle a été conçu dans le contexte des relations industrielles pour déterminer les caractéristiques pertinentes de la structure des usines qui décident de leur plein gré de créer des comités mixtes d'hygiène et de sécurité. On vérifie le modèle au moyen d'une analyse des données obtenues à la suite d'une enquête menée auprès de 970 manufactures britanniques. On a constaté que ces comités adaptaient leur structure pour répondre à un problème perçu. Selon une hypothèse, plus le taux d'accidents industriels est élevé, plus il y a de pressions exercées tant sur les syndicats que sur la direction pour créer de tels comités. Les résultats tiennent compte des variations de la concentration du pouvoir syndical et de l'orientation de la direction vis-à-vis du personnel qui ont été calculées de façon qualitative. Les résultats ont été obtenus au moyen d'une analyse discriminante, technique statistique utilisée pour distinguer au moins deux groupes en fonction d'un ensemble de caractéristiques observées. On conclut que les modèles traditionnels de changements organisationnels ne conviennent pas pour analyser l'établissement et le maintien des comités mixtes qui visent à résoudre les problèmes dans un milieu de travail où le personnel est syndiqué. 15 pages, tableaux, références, annexe.

Beaumont, P.B.; Leopold, J.W. A failure of voluntarism : the case of joint health and safety committees in Britain. New Zealand journal of industrial relations. Vol. 7 (août 1982). p. 61-65

Bekendtgorelse om internt sikkerhedsarbejde ved bygge- og anlaegsarbejde. (Lovtidende A), Kobenhavn, Danemark. Vol. 35, n° 358 (1974). p. 978-981
Résumé. - Cette notification est entrée en vigueur le 1er oct. 1974. Elle énonce des règles concernant l'organisation de la sécurité sur les chantiers de construction et de montage (y compris ceux où sont effectués des travaux de reconstruction, de réparation ou d'entretien). Point abordés : coopération et coordination; responsables de la sécurité, équipes de sécurité, réunions et comités de sécurité; responsabilités et prérogatives des responsables de la sécurité, des employeurs ou de leurs représentants, etc.; composition et fonctions du groupe consultatif de liaison. Les directives d'application de ces règles ont été publiées en 1974 par la Direction de l'inspection du travail, Copenhague (Publication n° 46, 31 pages, offerte gratuitement). (Langue : danois)
Titre traduit - Avis concernant les activités de sécurité sur les chantiers de construction
Numéro d'accès. - CIS 75-1453 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5.)

Benedictus, R. Law at work : safety representatives. London : Sweet and Maxwell, 1980
Résumé. - Monographie présentant des commentaires sur les aspects de la Loi du travail du Royaume-Uni qui ont trait aux questions de sécurité au travail, surtout aux représentants des comités de sécurité. Traite des nominations des employés, des fonctions de diffusion des renseignements au personnel et aux syndicats ouvriers, des inspections, des enquêtes. Contient un répertoire d'adresses utiles et un guide des sources de renseignements. vii, 88 pages.

Bertinuson, J. Workplace health and safety committees : minimum criteria for maximum benefits. Labour studies journal (printemps 1981). p. 62-67

Best, J.B.; Davenport, P.G.; Swinden, L.B.; Yeatman, J.S. Participative management : the action committee. Medical Journal of Australia. Vol. 2, n° 13 (28 sept. 1974). p. 497-503

Boden, L...; Hall, J.A.; Levenstein, C.; Punnett, L. The impact of health committees : a study based on survey, interview, and Occupational Safety and Health Administration data. Journal of occupational medicine. Vol. 26, n° 11 (nov. 1984). p. 829-834

Résumé. - Lors d'une étude conduite dans 127 entreprises manufacturières du Massachusetts (USA) en vue de déterminer s'il y a une corrélation entre l'existence de comités mixtes et le nombre de plaintes reçues par l'OSHA ou le degré du risque, mesuré d'après le nombre de procès-verbaux sérieux dressés par OSHA, aucun indice de corrélation n'a pu être dégagé. Les données obtenues lors de l'étude et lors d'entretiens menés dans 13 des firmes suggèrent que la responsabilité attribuée aux comités revêt moins d'importance pour leur succès que l'engagement de la direction et du syndicat à résoudre les problèmes de sécurité au poste de travail. 7 références.

Numéro d'accès. - CIS 85-564 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Boisselier, J.; Boue, G. Guide des comités d'hygiène et de sécurité. Paris : Editions d'organisation, 1980

Résumé. - Monographie présentant des commentaires sur la Loi du travail régissant les fonctions et les droits exercés par les comités de sécurité en France. Traite du cadre institutionnel, des inspections au travail, des réunions, des services de santé sur les lieux de travail, de l'éducation en matière de sécurité et du milieu de travail, discute des comités existants dans diverses industries et donne des exemples de risques d'accidents au travail et des mesures préventives. 254 pages, bibliographie p. 113, diagrammes, références et tableaux statistiques.

Boisselier, J.; Boue, G. Pratique de la sécurité dans l'entreprise : organisation de la fonction sécurité. Paris : Collection BTE/Formation promotion, Editions d'organisation (5, rue Rousselet, 75007 Paris, France), 1977

Résumé. - Cet ouvrage s'adresse aux chefs d'entreprise, formateurs, chargés des services de sécurité, médecins, membres des comités d'hygiène et de sécurité, et, en général, à tous ceux que préoccupent la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Dans la première partie, les aspects suivants sont analysés : organisation de l'entreprise; organisation de la prévention en France; arguments pour et contre la création d'un service de sécurité dans l'entreprise; statut du service de sécurité en France et dans divers pays d'Europe; définition des missions du service de sécurité (missions de recherche, opérationnelles, fonctionnelles, de liaison); organisation d'un service de sécurité; responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité du travail; cas particulier du bâtiment et des travaux publics; formation des ingénieurs et techniciens de sécurité. La deuxième partie, qui groupe tout un ensemble de documents, constitue un guide pratique pour la direction de l'entreprise et le service de sécurité. 317 pages, illustrées, 16 références.

Numéro d'accès. - CIS 78-863 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage ou vous référer à la remarque de la page 5).

Boivin, A. Towards democracy at the workplace : new legislation on the joint regulation of working life. Stockholm: Ministry of Labour, 1977

Bolinder, E. Worker participation for optimal environment. Asian labour. Vol. 25, n° 144 (août/sept. 1977). p. 8-11

Résumé. - Article sur la participation des travailleurs dans de domaine de la sécurité au travail au niveau de l'entreprise en Suède. Il traite des rôles que doivent jouer les comités de sécurité en matière de protection de l'hygiène au travail, c'est-à-dire prendre des décisions et inspecter des lieux du travail.

Bourgeois, P. Are health and safety negotiable? Labour gazette. Vol. 78, n° 7 (juillet 1978). p. 307-310
Résumé. - Lors d'une conférence sur l'hygiène et la sécurité parrainée par le Centre des relations industrielles de l'Université McGill, il est ressorti que la participation des travailleurs aux activités d'hygiène et de sécurité devient une tendance générale en Amérique du nord. Wayne Howitz, du Department of Labor des Etats-Unis, préconise l'adoption de législation qui assurerait l'application des normes d'hygiène et de sécurité. Thomas Kuttner, analyste des politiques auprès du ministère du Travail de l'Ontario, soutient que les questions de travail et de sécurité sont un élément nécessaire de la négociation collective. Selon le professeur G.W. Gibbs de l'Université McGill, les travailleurs doivent jouer un rôle actif pour changer les lois et les méthodes en industrie. Neil Reimer, directeur canadien du Syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique, indique que le rôle de la négociation collective dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité est assez limité. Le Dr Claude Drouin, directeur de l'Association des mines de métaux du Québec Inc., désire que toutes les avenues syndicales-patronales soient envisagées.

*Boyd, A.D.; Gross, A.C.; Wertheim, E.G. Workers participation and the quality of life : a behavioural analysis. Labour gazette. Vol. 77, n° 2 (fév. 1977). p. 71-74

*Brookbank, C.R. The adversary system in Canadian industrial relations : blight or blessing. Industrial relations. Vol. 35, n° 1 (1980). p. 20-40

Brown, D. Worker participation and the state's health services. Australasian nurses journal. Vol. 8, n° 9 (juillet 1979). p. 33, 39

*Brown, D.G. Environmental health and safety at the University of Michigan Medical Campus. Journal of environmental health. Vol. 43, n° 2 (1980). p. 75-78
Résumé. - On y décrit un programme d'hygiène et de sécurité du milieu pour les employés de l'hôpital de l'Université du Michigan. On discute l'incidence des normes de réglementation et d'accréditation sur la gestion de l'hôpital ainsi que l'organisation et la gestion mêmes du programme. Comme éléments du programme, on a inclus la sécurité architecturale, l'épidémiologie environnementale, l'hygiène environnementale et la sécurité générale. L'auteur recommande que les programmes d'hygiène et de sécurité dans les hôpitaux utilisent le personnel et les ressources organisationnelles déjà en place.
Numéro de contrôle. - 00105454 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Brown, J. Effective safety committees. Protection. Vol. 12, n° 1 (janv./fév. 1975). p. 10-12

*Brown, J. Occupational health and safety : the importance of worker participation. Labour gazette. Vol. 78, n° 4 (avril 1978). p. 123-128

*Brown, J. Occupational health and safety : the right to know. Labour gazette. Vol. 78, n° 2 (fév./mars 1978). p. 71-76

*Bryce, G.K. Joint labour-management occupational health committees : an example of worker participation in work site health and safety programs. Thèse de maîtrise inédite. Ottawa, Ont. : Université d'Ottawa, 1981
Résumé. - Au cours de la dernière décennie, on a porté de plus en plus d'attention aux lignes de conduite et aux programmes qui préconisent la participation accrue des travailleurs pour traiter des problèmes d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail. Le document présente l'exemple précis des comités d'hygiène comme une forme de participation directe des travailleurs, en utilisant les documents existants sur le sujet et les données d'enquêtes. Après avoir revu les principes justifiant la création des

comités d'hygiène, on présente les principaux facteurs qui influent sur leur efficacité. On discute de l'expérience en matière de participation des travailleurs acquise dans d'autres pays occidentaux industrialisés et on la compare aux programmes en vigueur dans les différentes sphères administratives du Canada. L'auteur conclut que les comités d'hygiène constituent un moyen approprié qui permet de résoudre la plupart des dangers liés à l'hygiène et à la sécurité sur les lieux de travail ici au Canada. De plus, on peut considérer que les comités efficaces ont une influence positive sur les relations syndicales-patronales en général.

*Bryce, G.K. Report on the occupational health and safety tour of the three Western Provinces : September 11-19, 1980 (photocopie). Parrainé par le Government of Alberta, Workers' Health, Safety and Compensation, 1980

Bryce, G.K.; Manga, P. Are joint labour-management occupational health and safety committees effective? Ebauche de document inédit. s.l. : les auteurs, 1984

Bryce, G.K.; Manga, P. Changing the power relationship in the workplace : joint labour management occupational health and safety committees in Canada. (Document de travail; 83-23.) Ottawa, Ont. : Université d'Ottawa, ca 1983

Bryce, G.K.; Manga, P. Effectiveness of health and safety committees. Relations industrielles = Industrial relations. Vol. 40, n° 2 (1985). p. 257-283
Résumé. - Malgré l'intérêt croissant que l'on porte à la création et l'évolution des comités mixtes syndicaux-patronaux d'hygiène et de sécurité au travail, peu d'études ont été entreprises pour en déterminer l'efficacité. On présente les facteurs externes et internes qui influent sur cette dernière et les mesures permettant de la déterminer. On discute de la confusion qui existe entre les facteurs qui ont une certaine incidence et les mesures réelles de l'efficacité des comités.

Canada. Code canadien du travail. Règlements sur les comités d'hygiène et de sécurité en vigueur le 1er septembre 1978. Gazette du Canada. Partie II, vol. 112, n° 13. p. 2937-2938

*Canada. Santé et Bien-être social Canada. Hygiène du travail au Canada : situation actuelle et orientation future. Ottawa : Direction générale de la planification à long terme de l'hygiène, Santé et Bien-être social Canada, 1977

*Canada. Travail Canada. Loi régissant l'indemnisation des accidentés du travail au Canada. Ottawa : Direction générale de l'analyse de la législation, Travail Canada, 1979

*Canada. Statistiques Canada. Indemnisation des victimes des accidents du travail. (Catalogue 86-510 hors-série.) Ottawa : Sécurité sociale, programmes provinciaux, 1980

Canada. Conseil du Trésor. Manuel d'hygiène et de sécurité professionnelles. 3e édition. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1982

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Gazette du Travail. Vol. 77, n° 12 (déc. 1977). p. 550-552
Résumé. - Article décrivant la ligne de conduite qu'a établie le gouvernement pour améliorer l'hygiène et la sécurité au travail au Canada. On y traite d'un centre d'éducation sur la sécurité et de la diffusion des renseignements relatifs au milieu de travail, on encourage une plus grande collaboration syndicale-patronale pour créer des comités de sécurité et on y décrit les grandes lignes d'une nouvelle législation sur la protection des employés des industries dangereuses.

Carmo, A.; Lopes, M.E.; Bidarra, A.; Correira, M. Prevencao de acidentes de trabalho e doencas profissionais na industria grafica. Luanda, Angola : Imprensa Nacional de Angola, 1975

Résumé. - Manuel abondamment illustré destiné à la formation de moniteurs de sécurité pour l'imprimerie. Au sommaire de la première partie : accidents du travail (statistiques, causes, législation portugaise); milieu de travail; protection individuelle; protection des machines et de l'outillage; risques électriques; maladies professionnelles (intoxications, allergies, dermatites, etc.) et rôle de la médecine du travail; protection contre le feu; manutention; comités de sécurité; hygiène du travail; fatigue physique ou nerveuse. La deuxième partie est plus spécialement consacrée à la formation des moniteurs : organisation de cours, exercices, techniques de communication, moyens audio-visuels, qualités demandées aux moniteurs, constitution d'équipes de moniteurs. En annexe, matériel pédagogique, horaires types, questionnaire de contrôle. 390 pages, illustrations, 176 références. (Langue : portugais)

Titre traduit. - Prévention des accidents du travail et des affections professionnelles dans l'industrie des arts graphiques

Numéro d'accès. - CIS 76-544

Numéro de contrôle. - 00058148 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner les numéros ci-dessus en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Carnahan, G.R. Using safety committees effectively. The Personnel administrator (mars/avril 1974). p. 46-49

Case against joint labor-management safety committees. Occupational hazards. Vol. 26 (août 1964). p. 39-40

Résumé. - Au cours de cette entrevue, Joe M. Lovio, directeur de la sécurité auprès de la Bower Roller Bearing Division de la Federal-Mogul-Bower Bearings Inc., soutient que les syndicats ne se préoccupent pas du bien-être et de la sécurité des travailleurs, mais qu'ils utilisent des comités mixtes syndicaux-patronaux de sécurité comme une manoeuvre politique pour montrer qu'ils ont de l'influence auprès de la direction. L'entrevue traite des principaux points soulignés par ceux qui sont en faveur des comités mixtes de sécurité. M. Lovio est convaincu qu'une direction dotée de tels comités est faible. La preuve que la direction peut accomplir le travail seule vient du fait que d'après les registres, l'incidence et la gravité des cas sont égales ou moindres. M. Lovio croit qu'un directeur de la sécurité expérimenté et bien formé peut accomplir son travail si bien que les syndicats ne peuvent exiger la création d'un comité mixte. Le directeur de la sécurité devrait pouvoir inciter la direction à adopter un bon programme de sécurité; il peut également le faire auprès des travailleurs. Il n'a pas besoin d'un comité mixte pour lui dire quels sont les problèmes de sécurité; les travailleurs et les superviseurs devraient s'adresser à lui pour recevoir une formation en matière de sécurité plutôt que de s'adresser à un comité. (Pour connaître l'opinion contraire, voir : "The Case for the Joint Committee", Occupational Hazards. Vol. 26, février 1964, p. 25.)

Numéro de contrôle. - 00005536 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Chemische stoffen : Handboek voor vakbondskaderleden van de industriebond NVV. Amsterdam : Industriebond NVV, Landelijke advies commissie veiligheid en gezondheid (Postbus 8107, 1005 AC, Amsterdam, Pays-Bas), 1979

Résumé. - Au sommaire, rappel bibliographique; rôle des syndicats néérlandais dans le domaine de la prévention (programme syndical de prévention, comités de sécurité et d'hygiène, rôle de l'inspection du travail, protection de la santé dans l'entreprise, législation, etc.); objectifs de l'ouvrage et conseils pour sa consultation; dosage des gaz, des vapeurs et des poussières dans l'air à l'aide de tubes indicateurs; interdiction d'utilisation du benzène, du tétrachlorure de carbone, du pentachloréthane et du tétrachloro-1,1,2,2 éthane; les intoxications chroniques et leurs séquelles; liste de substances irritantes; liste de substances cancérogènes ou soupçonnées de l'être (avec commentaires); introduction aux valeurs-seuils; liste comparative des valeurs-seuils adoptées aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne, en Suède, et aux Pays-Bas; risques d'atteinte à la santé et symptômes d'intoxication en

relation avec environ 200 produits chimiques: identification des substances dangereuses. 225 pages. 23 références. (Langue : hollandais)
Titre traduit. - Substances chimiques : un guide à l'intention des représentants d'hygiène et de sécurité de la Fédération des syndicats ouvriers des Pays-Bas
Numéro d'accès. - CIS 79-1029 (peut être obtenu du CCHST: veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Circulaire du 25 oct. 1983 relative à l'application de la loi n° 82-1097 du 23 déc. 1982 relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Journal officiel de la République française. N° 294 (19 et 20 déc. 1983), N.C. p. 11211-11216
Résumé. - Commentaire des dispositions du décret du 23 déc. 1982 (CIS 83-1490) et du décret n° 83-844 du 23 sept. 1983 (CIS 83-2095) en ce qui concerne le champ d'application, la composition du comité, ses missions, son fonctionnement, la procédure de danger grave et imminent, la mise en place de l'institution.
Numéro d'accès. - CIS 85-889 (peut être obtenu du CCHST: veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Clarke, R.D. Worker participation in health and safety in Canada. International labour review. Vol. 121, n° 2 (mars/avril 1982). p. 199-206
Résumé. - La participation des travailleurs aux activités d'hygiène et de sécurité au travail est un fait nouveau au Canada. Cette nouvelle tendance à pris naissance lors de la promulgation de la Loi sur l'hygiène professionnelle de la province de la Saskatchewan en 1972, qui stipulait qu'un programme d'hygiène et de sécurité au travail devait être élaboré, fondé sur le droit des travailleurs à participer à l'identification et à la réduction des dangers. L'expérience réelle de la participation des travailleurs en matière d'hygiène et de sécurité au Canada est plutôt limitée et la province de la Saskatchewan est celle qui a le plus d'expérience, surtout en matière de comités. En 1978, le gouvernement du Canada a établi le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail: l'une des premières activités du Centre était d'établir un service de renseignements et de consultation. Tout comme pour les syndicats, qui étaient au premier abord sceptiques, les parties en cause arrivent peu à peu à s'entendre sur les exigences essentielles préalables en matière de participation des travailleurs. Les comités doivent pouvoir recevoir des plaintes, étudier des situations et prendre des décisions liant les parties en cause. Références.

*Clarke, R.D. Labour-management disputes : a perspective. British journal of industrial relations. Vol. 18, n° 1 (1980). p. 14-25

Clayton, H.L. Role of safety committees in the metal processing industries. Metallurgia. Vol. 46, n° 3 (mars 1979). p. 220-226

Cleveland, R.H.; Cohen, H.; Smith, M.J.; Cohen, A. Safety program practices in record-holding plants. (DHEW (NIOSH) publication ; n° 79-136.) Morgantown, West Virginia : Division of Safety Research, National Institute for Occupational Safety and Health, 1979
Résumé. - Analyse des programmes de sécurité de cinq usines de fabrication ayant été reconnues par le National Safety Council en 1974 pour le nombre d'heures-personnes travaillées sans blessure entraînant incapacité. Trois des entreprises faisant l'objet de l'enquête étaient des installations chimiques, l'une était une usine de textiles et l'autre, un fabricant de flash photographiques. Les entreprises ont répondu à un long questionnaire, accepté qu'il y ait des entrevues avec la direction de la compagnie et les travailleurs de la production et permis à une équipe de professionnels de la sécurité de visiter les lieux. Les résultats de l'enquête confirment et complètent ceux de deux études antérieures sur l'efficacité des programmes de sécurité. Ces résultats démontrent encore la prévalence de certaines

caractéristiques, par exemple un fort engagement de la part de la direction en matière de sécurité, une identification efficace des dangers, des méthodes de contrôle techniques, la formation en matière de sécurité au travail, des programmes d'évaluation de la sécurité conçus pour prévoir et contrôler les dangers, un programme efficace de participation des employés et un programme de sécurité intégré au système de gestion global et conçu pour traiter de la sécurité comme un élément faisant partie intrinsèque de la gestion de l'entreprise. 120 pages, 3 références.
Numéro de contrôle. - 00091546 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Codrington, C.; Henley, J.S. The industrial relations of injury and death : safety representatives in the construction industry. British journal of industrial relations. Vol. 19, n° 3 (nov. 1981). p. 297-315
Résumé. - La Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail de 1974 est la plus récente des nombreuses lois qui régissent les conditions de travail. Sous certains rapports, cette loi réitère les principes d'adhésion volontaire, car ce qu'elle offre de plus nouveau, c'est le support juridique d'un système d'autoréglementation de la prévention des accidents fondé sur l'organisation des lieux de travail. On analyse le registre de sécurité de l'industrie de la construction et les hypothèses sur lesquelles sont fondées les dispositions du nouveau système d'autoréglementation de la prévention des accidents. Selon les résultats, les dispositions à l'intention des représentants de la sécurité visent avant tout à faire reconnaître officiellement le droit des travailleurs à exercer une certaine influence directe sur les dangers auxquels ils sont exposés. Comme ce droit empiète sur les prérogatives de la gestion de contrôler les méthodes de travail, son impact réel dépend des circonstances particulières qui prévalent au point de production. Dans certains cas, les intérêts mutuels peuvent être suffisamment grands pour régler des questions de sécurité au moyen de la consultation mixte; mais d'après certaines preuves obtenues dans l'industrie de la construction, la négociation collective restera à la base des règlements de sécurité sur les chantiers. 19 pages, tableau, références.

Cohen, H.H. Employee involvement : its implications for improved safety management. Professional safety. Vol. 28, n° 6 (juin 1983). p. 30-35
Résumé. - On a récemment accordé une plus grande attention à la participation des employés dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. L'auteur explique les éléments précis de la participation des employés que l'on retrouve dans les optiques préconisées par la Suède et le Canada. Tout programme doit tenir compte des caractéristiques précises de l'organisation qu'on doit modifier et de son effectif.

Cole, M.G. Quality circles and safety committees : applying participative management techniques to loss control. Professional safety. Vol. 29, n° 4 (avril 1984). p. 33-36
Résumé. - Evaluation de l'importance comparée des comités de sécurité et des cercles de qualité comme techniques de cogestion applicables à la prévention globale des dommages dans l'industrie. Méthodes de lancement d'un cercle de qualité, techniques à utiliser pour la formation et la résolution des problèmes, avantages des cercles de qualité. 23 références.
Numéro d'accès. - CIS 85-246 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : tableau comparatif des anciennes et nouvelles dispositions légales. Travail et sécurité. N° 4 (avril 1983). p. 204-220
Résumé. - Présenté sous forme de tableau, ce dossier établit une comparaison point par point entre les nouvelles et les anciennes dispositions légales applicables en France aux comités d'hygiène et de sécurité, conformément à la loi du 23 déc. 1982 (entrée en vigueur : 1er juil. 1983). Champ d'application; danger grave imminent (droits des salariés, rôle du CHSCT); conditions de création des CHSCT; missions des CHSCT; réunions, informations fournies par le chef d'établissement; documents à fournir

par le chef d'établissement; composition du CHSCT; attribution d'un crédit d'heures; fonctionnement; formation des membres du CHSCT; protection contre les licenciements; décrets d'application à paraître; possibilités d'aller au-delà de la loi; pénalités pour délit d'entrave.
Numéro d'accès. - CIS 83-1193 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Comités d'hygiène et de sécurité. 10e éd. Paris : Institut national de recherche et de sécurité, 1981

Comments on the new regulations for safety committees. Industrial safety. (Juin 1976). p. 22

Commission d'hygiène et de sécurité. Alger : Institut national d'hygiène et de sécurité (10, rue Mohamed Belouizdad, Alger, Algérie), 1978
Résumé. - Cette brochure présente sous la forme questions-réponses les commissions d'hygiène et de sécurité dont la création dans les entreprises a été rendue obligatoire par la législation algérienne : composition, attributions, mode de fonctionnement. 34 pages, illustrations, 11 références.
Numéro d'accès. - CIS 79-1794 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Conceptos basicos de seguridad para las Comisiones Mixtas de Seguridad e Higiene. Mexico : Secretaria del Trabajo y Prevision Social (Doctor Vertiz 96, Mexico 5 D.F., Mexique), 1981
Résumé. - Les concepts de l'hygiène industrielle et de sa relation au milieu de travail, de l'identification, de l'évaluation et du contrôle des dangers sont présentés sous forme de questions et de réponses et illustrés par des dessins humoristiques. Ce guide est le quatrième d'une série de six sur les comités d'hygiène et de sécurité (voir les autres analyses dans la même section). 43 pages, illustrations, 6 références. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Concepts de base de l'hygiène industrielle à l'intention des comités mixtes d'hygiène et de sécurité
Numéro d'accès. - CIS 83-2064 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Conceptos basicos de seguridad para las Comisiones Mixtas de Seguridad e Higiene. Mexico : Secretaria del Trabajo y Prevision Social (Doctor Vertiz 96, Mexico 5 D.F., Mexique), 1981
Résumé. - Les concepts de la sécurité, du risque et de l'accident du travail, ainsi que les moyens d'identifier, d'évaluer et de résoudre les problèmes liés à la sécurité au travail sont présentés sous forme de questions et de réponses et illustrés par des dessins humoristiques. Ce guide est le troisième d'une série de six sur les comités mixtes d'hygiène et de sécurité (voir les autres analyses dans cette section). 57 pages, illustrations, 6 références. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Concepts de base de la sécurité à l'intention des comités mixtes d'hygiène et de sécurité
Numéro d'accès. - CIS 83-2063 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Concern for safety : health care facilities. Professional safety. (Nov. 1979). p. 11-46
Résumé. - Les principaux articles de ce numéro spécial sont consacrés à la sécurité et à l'hygiène dans les hôpitaux et les établissements similaires : concepts de la prévention globale des dommages dans un grand centre médical; comment organiser un comité de prévention à l'hôpital; règles de sécurité dans les maisons de retraite; services médicaux d'urgence et réduction du nombre des décès et des cas d'incapacité chez les travailleurs; techniques de prévention, modification du comportement et formation continue des médecins du travail; clés d'un programme efficace de sécurité à l'hôpital; risques électriques dans les hôpitaux, méthodes de reconstitution et d'analyse des accidents; mécanique corporelle et méthodes de manipulation des maladies sans risque pour le dos. 46 références.

Numéro d'accès. - CIS 80-866 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

La collaboration des travailleurs et de leurs représentants aux activités de prévention dans l'entreprise. II : La formation des représentants des travailleurs en matière de sécurité et d'hygiène. Luxembourg : Commission des communautés européennes, Office des publications officielles (5, rue du Commerce, 2985 Luxembourg, grand duché de Luxembourg), 1982

Résumé. - Cette brochure contient, en première partie, une étude de toutes les activités de prévention qui, dans l'esprit de cette Commission, doivent, au sein de l'entreprise, être menées en collaboration avec les travailleurs et leurs représentants, et fournit des recommandations pour mener à bien cette collaboration. Aspects traités : commissions et comités d'hygiène et de sécurité; campagnes de sécurité; entretiens ou réunions périodiques maîtrise-travailleurs; suggestions des travailleurs; élaboration des consignes, sanctions en cas d'infraction; amélioration des conditions de travail et des postes de travail; inspections de sécurité; analyse des causes d'accidents; moyens de protection individuelle; étude des projets d'installations nouvelles. La seconde partie, consacrée à la formation des représentants des travailleurs en matière de sécurité et d'hygiène, recommande l'établissement d'un programme de formation de commun accord par les entreprises et les organisations de travailleurs et suggère le contenu d'un programme initial. 27 pages, prix : 150 francs belges; 1,90 # sterling. (Langues : anglais, français, allemand, italien, hollandais)

Numéro d'accès. - CIS 83-576 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque à la page 5).

*Crawford, J.W. Safety worker attitudes and habits. Mining congress journal. Vol. 66, n° 5 (mai 1980). p. 51-53

Cuvier, G. Vie, travail, sécurité. Paris : Editions Expansion Scientifique Française (15, rue Saint-Benoit, 75278 Paris Cedex 06, France), 1975

Résumé. - Cet ouvrage, de caractère informel, qui éclaire de multiples aspects de la prévention, s'adresse plus particulièrement aux cadres de tous niveaux ainsi qu'aux délégués du personnel, aux comités d'entreprise, et aux comités d'hygiène et de sécurité. Au sommaire : analyse de certaines données psychologiques à considérer pour le développement de la sécurité; réglementation légale et concertée en France (principes généraux d'hygiène et de sécurité; dispositions relatives à la salubrité des locaux, aux vêtements et vestiaires, aux boissons et repas; pénalités et encouragements; durée et intensité du travail); organisation des comités d'hygiène et de sécurité (texte du décret du 1er avr. 1974); organisation réglementaire et fonctionnement de la médecine du travail en France; prévention individuelle; formation-information; premiers soins; rééducation et réadaptation; méthodologie et prospective de la sécurité. Un long chapitre intitulé "Mesures collectives et ergonomie du travail" traite succinctement de divers points intéressant la sécurité, l'hygiène et la médecine du travail : affichage et consiges, atmosphère et microclimat, bruit et vibrations, charges, chutes, concours de sécurité, dispositifs de protection des machines et appareils, etc. 143 pages, index alphabétique.

Numéro d'accès. - CIS 77-897 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

De Bettignies, L.A. Institution du comité d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) : prévention des accidents du travail et amélioration des conditions de travail. Paris : Centre de Recherches en Sciences Sociales du Travail, Université XI, 1975

Résumé. - Monographie sur le rôle des comités de sécurité dans la prévention des accidents du travail et des affections professionnelles ainsi que dans l'amélioration des conditions de travail. Renferme des commentaires sur les lois pertinentes du travail, des discussions sur la structure d'un comité et de ses fonctions didactiques, etc.; analyse les attitudes de la direction, des employés, de la fédération

des syndicats ouvriers et les relations entre le comité et l'inspection du travail. Contient des études de cas. 255 pages, références.

Décret n° 74-274 du 1er avril 1974 relatif aux comités d'hygiène et de sécurité. Journal officiel de la République française. Vol. 106, n° 83 (5 avril 1974). p. 3837-3839
Résumé. - Ce décret, qui annule et remplace les articles R.231-1 à R.231-10 du Code français du travail, prescrit la constitution de comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements où sont occupés au moins 50 salariés. Composition et attributions des comités; périodicité et lieu des réunions; questions devant figurer à leur ordre du jour; règles d'établissement des procès-verbaux de séance, etc.
Numéro d'accès. - CIS 74-2064 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Décret n° 77-612 du 9 juin 1977 relatif aux comités particuliers d'hygiène et de sécurité de chantier prévus à l'article 39-1 de la loi n° 76-1106 du 6 décembre 1976. Journal officiel de la République française. Vol. 109, n° 13715 (juin 1977). p. 3259-3261
Résumé. - Ce décret prévoit la constitution d'un comité particulier d'hygiène et de sécurité, d'une part, sur les chantiers visés au nouvel article L.235.5 du Code français du travail, introduit par la loi du 1er déc. 1976 (CIS 77-899) et, d'autre part, sur les chantiers dont la durée est supérieure à un an et dont l'effectif minimal, pendant six mois au moins, est de 100 salariés. Dans chacun de ces deux cas, il fixe la composition, les modalités de fonctionnement et les missions des comités, au développement desquels l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) est chargé de contribuer.
Numéro d'accès. - CIS 77-2069 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Décret n° 77-996 du 19 août 1977 pris pour l'exécution du livre II, titre III, chap. V (première partie : Législative) du Code du travail (plans d'hygiène et de sécurité, collèges interentreprises d'hygiène et de sécurité et réalisation des voies et réseaux divers). Journal officiel de la République française. Vol. 109, n° n° 204 (3 sept 1977). p. 4443-4445
Résumé. - La section I de ce décret définit les conditions, la procédure d'établissement et le contenu des plans d'hygiène et de sécurité des chantiers, prescrits par les art. L.235-2 et 3 du Code français du travail pour les chantiers de génie civil excédant 12 millions de francs. La section II fixe la composition et les règles de fonctionnement des collèges interentreprises d'hygiène et de sécurité prévus par les art. L.235-5 à 7 pour les chantiers précités occupant un nombre donné de travailleurs et d'entreprises. La section III concerne les voies d'accès et les raccordements aux réseaux de distribution d'eau potable ou de distribution électrique à aménager en vertu de l'art. L.235-2 du Code.
Numéro d'accès. - CIS 78-864 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Décret n° 78-45 du 24 mars 1978 portant, par application de l'article 39-II de la loi n° 76-1106 du 6 décembre 1976, adaptation pour les mines des dispositions réglementaires sur les comités d'hygiène et de sécurité. Journal officiel de la République française. Vol. 110, n° 75 (30 mars 1978). p. 1372-1374
Résumé. - Ce décret, qui vient s'inscrire dans le Code français du travail (livre VII (2e partie), titre I, chapitre I, section II, articles R.711-6 et ss.), institue des comités d'hygiène et de sécurité dans les mines et carrières et définit la composition de ces comités, leurs missions et leur fonctionnement.
Numéro d'accès. - CIS 78-1754 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Décret n° 79-228 du 20 mars 1979 portant règlement d'administration publique relatif aux comités d'hygiène et de sécurité et à la formation à la sécurité. Journal officiel de la République française. Vol. 111, n° 6822 (mars 1979). p. 639-642

Résumé. - Ce décret modifie l'article R.231 du Code français du travail (titre III, livre II). Il définit les modalités de constitution et de fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité dans les entreprises : établissements visés; composition des comités; fonctions des comités (analyse des risques professionnels, enquête sur les accidents du travail ou maladies professionnelles graves, inspection des établissements, prise d'initiatives sur la sécurité, rôle consultatif, etc.); réunions des comités. D'autres prescriptions ont trait à la formation à la sécurité, à laquelle participent les comités d'hygiène et de sécurité : but de cette formation; formation de certaines catégories de salariés (personnes dont les tâches comportent l'emploi de machines, de produits chimiques, des opérations de manutention, la conduite de véhicules et d'appareils de levage, et des travaux mettant en contact avec des animaux dangereux; actions particulières de formation à la sécurité (en cas d'établissement ou de modification des conditions d'exploitation, de création ou de modification d'un poste de travail, etc.); organisation et contrôle de la formation.

Numéro d'accès. - CIS 79-852 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Décret n° 83-844 du 23 sept. 1983 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Journal officiel de la République française. Vol. 115, n° 223 (25 sept. 1983), p. 2864-2865, et supplément du Vol. 115, n° 229 (2 oct. 1983), p. 2919

Résumé. - Ce décret pris en application de la loi du 23 déc. 1982, concernant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CIS 83-1490) précise un certain nombre de dispositions relatives notamment : à la composition de la délégation du personnel, compte tenu du nombre de salariés relevant de chaque comité; à la durée du mandat des membres du CHSCT; et à la liste des autres participants aux réunions des CHSCT (le médecin du travail, le chef du service sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, l'agent chargé de ces questions, assistent à titre consultatif aux réunions des CHSCT).

Numéro d'accès. - CIS 83-2095 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Denison, R.P.; Andries, P.; Cordy, A.; Marcorelles, N.E.; Gayetot, J.; Thissen, R. Mission du chef d'entreprise et rôle des syndicats dans la prévention des accidents du travail. Jambes : Institut international pour les problèmes humains du travail (17, avenue Gouverneur Bovesse, B 1500, Jambes, Belgique), s. d.

Résumé. - Compte rendu d'une réunion tenue le 13 juin 1974 à Jemappe-sur-Sambre, Belgique, sous les auspices du Comité provincial pour la promotion du travail de Namur et avec la participation de représentants des services d'inspection technique, du patronat et des syndicats. Thèmes traités dans les diverses communications : interprétation des articles du Règlement général belge pour la protection du travail (Arrêté royal du 3 oct. 1973) (rôle du service de sécurité et d'hygiène de l'entreprise, et des comités professionnels paritaires); la sécurité dans une grande entreprise belge (organisation, expérience pratique, rôle des syndicats); expérience en matière de collaboration employeurs-travailleurs dans le domaine de la sécurité; aspects positifs et négatifs de l'Arrêté royal belge du 10 mars 1971, qui étend la compétence des comités de sécurité; les accidents du travail et les maladies professionnelles en France : le rôle de l'Institut national (français) de recherche et de sécurité (INRS); le rôle et les tâches des représentants des travailleurs au comité de sécurité en Belgique; rôle des syndicats dans la prévention des accidents du travail. 97 pages, illustrations.

Numéro d'accès. - CIS 76-1492 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Dennis, H.L. Safety representatives - warts and all. Nursing times. Vol. 76, n° 34 (21 août 1980). p. 1503-1505

Der Foenander, O. Shop stewards and shop committees. Melbourne, Australia : International School Book Services, University Press, 1965

*Deutsch, S.E. Issues in comparative research on labour and work democratization. Labour gazette. Vol. 77, n° 2 (fév. 1977). p. 75-78

*Doern, G.B. Regulatory processes and jurisdictional issues in the regulation of hazardous products in Canada. (Etude de fond, n° 41.) Ottawa : Conseil des sciences du Canada, 1977

*Doob, P.A. Work refusal as a response to uncorrected imminent danger : are there viable options? Los Angeles, California : paper presented at the annual meeting of the American Public Health Association, le 17 oct. 1978 : révisé le 22 fév. 1979 (photocopie)

*Drouin, C. The right to refuse work in case of apprehended danger : a measure of last resort. (Photocopie), 1978

Dumaine, J. L'ergonomie dans l'entreprise : ergonomie participative : ergonomie de spécialiste. Cahiers de médecine interprofessionnelle. Vol. 18, n° 70 (deuxième trimestre, 1978). p. 5-14
Résumé. - Reconstitution logique du scénario de travail, destinée à faire comprendre au monde des techniciens le sens et l'importance de l'ergonomie. Analyse, avec schémas simples à l'appui, des différents facteurs qui interviennent dans ce scénario (individu, équipement, tâche, temps, milieu, liaisons entre exécutants, facteur voisin de nuisance ou de risque, élément organisationnel, situation spatiale, déphasage chronobiologique); anomalies ergonomiques qui peuvent être associées à ces facteurs, avec indication des remèdes possibles. Exposé des deux méthodes qui permettent de déceler les anomalies dans le scénario de travail et d'y apporter des solutions : ergonomie participative, qui fait intervenir les comités d'hygiène et de sécurité et les équipes naturelles de travail (rôle, à cet égard, de l'audio-visuel dynamique) et ergonomie du spécialiste. Illustrations.
Numéro d'accès. - CIS 78-2069 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Dyer, L.; Lipsky, D.B.; Kochan, T.A. Union attitudes toward management cooperation. Industrial relations. Vol. 16, n° 2 (mai 1977). p. 163-172
Résumé. - Le soutien donné aux programmes mixtes syndicaux-patronaux varie selon les questions que se posent les représentants des syndicats ouvriers. Il est élevé lorsqu'il s'agit des questions de la qualité du travail, faible lorsqu'il s'agit des questions traditionnelles et modéré lorsqu'il est question de productivité. Selon le genre de question, il est probable que l'importance des variables personnelles, structurelles et interpersonnelles fluctue.

Eberlie, R. Give self-regulation a chance! Health and safety at work. Vol. 7, n° 2 (fév. 1985). p. 37

Les effets des progrès techniques sur les conditions de travail et le milieu de travail dans l'industrie du cuir et de la chaussure. (Rapport III.) Genève, Suisse : Bureau international du travail, 1979
Résumé. - Dans ce rapport préparé pour la 2e Réunion technique tripartite pour l'industrie du cuir et de la chaussure (Genève, 1979), les chapitres V à VII sont consacrés aux risques physiques résultant de la mécanisation croissante dans cette industrie (bruit, vibrations, protection des machines, risques d'explosion, conditions de travail dans les pays en développement, statistiques des accidents du travail enregistrés aux USA, au Japon, au Royaume-Uni et à Singapour de 1975 à 1977), aux risques chimiques dus à l'utilisation de solvants organiques (dont le benzène) et à d'autres produits chimiques nocifs (poussières respirables, teintures, produits de tannage et de finissage), ainsi qu'à l'organisation des services de médecine et de sécurité du travail (examens médicaux, contrôle des substances

toxiques et des risques pour la santé, comités de sécurité et d'hygiène, formation à la prévention, devoirs et responsabilités des travailleurs et des employeurs). 69 pages. (Langues : anglais, français, espagnol)
Numéro d'accès. - CIS 80-249 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Egan, B. Safety policies : how to write and enforce them. London : Commercial Publishing Company (1076 Harrow Road, London NW10 5NL, United Kingdom), 1975
Résumé. - Directives destinées aux employeurs et aux représentants syndicaux sur la manière d'aborder la formulation d'une politique de sécurité, se référant à la loi britannique de 1974 sur la sécurité et l'hygiène du travail et au Rapport de la Commission Robens. Elaboration d'une politique de sécurité (rôle de la direction; information des travailleurs en matière de sécurité; consultations avec les travailleurs; documentation; politique de sécurité pour les entreprises à opérations ou productions multiples; responsabilités de la direction, des préposés à la sécurité et des travailleurs; rapports et bilans de sécurité établis par des cadres dirigeants). Annexes : directives pour les enquêtes de sécurité (lois, règlements, documents préparatoires, sources de conseils et d'information, responsabilités, conseillers en sécurité et préposés à la sécurité, représentants et comités de sécurité, premiers soins, précautions contre le feu, ordre et propreté, registres sur les accidents et sur la formation à la prévention, exemples de politiques de sécurité, adresses des autorités locales chargées de l'exécution de la réglementation). 52 pages, illustrations, prix : 3 £ sterling.
Numéro d'accès. - CIS 76-1793 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Elements of a safety programme : how to initiate, operate, motivate a safety programme. Adelaide, Australia: South Australian Department of Labour and Industry, 1971
Résumé. - Brochure indiquant les éléments essentiels à la mise en oeuvre et le maintien d'un programme de sécurité. Voici les aspects dont on traite : lignes de conduite en matière de gestion; gestion participative; agents de sécurité; comités de sécurité; formation des superviseurs; éducation des employés; consignes de sécurité; activités de recherche; évaluation de la sécurité des plans et devis; protection en cas d'incendies et services médicaux. 20 pages.
Numéro d'accès. - CIS 519-1973
Numéro de contrôle. - 00085506 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*English, W.P. How effective are safety committees? Professional safety. Vol. 24, n° 12 (déc. 1979). p. 25-27

Création et bonne marche d'un comité de sécurité et d'hygiène du travail. Ottawa : Centre d'édition du gouvernement du Canada, Travail Canada (Ottawa, Ontario K1A 0J2), Canada, 1984
Résumé. - Description des responsabilités, du rôle, des procédures d'établissement, du fonctionnement et du déroulement des séances des comités de sécurité et d'hygiène dans les entreprises. Le rôle du gouvernement est défini à la lumière du Code canadien du travail. 28 pages. (Langues : anglais, français)
Numéro d'accès. - CIS 85-291 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Establishment of joint health and safety committees. In : Canadian employment safety and health guide. Toronto, Ont. : CCH Canadian Limited, 1982. p. 3005-3255

Etzold, P.; Wittenbeck, R. Arbeitsschutzrecht in der Deutschen Demokratischen Republik. Berlin : Velag Tribune (Am Treptower Park 28-30, DRR-1193 Berlin), 1975
Résumé. - Ce manuel, qui contient des commentaires et des interprétations de la législation

est-allemande sur la sécurité et l'hygiène du travail, ainsi que de nombreuses citations de textes, présente un tableau très complet de la protection légale assurée aux travailleurs en RDA. Au sommaire : principes socialistes de sécurité et d'hygiène du travail; principes juridiques de la protection des travailleurs; responsabilité des institutions et autorités de l'Etat, des fonctionnaires et des responsables économiques dans la mise en oeuvre des mesures de protection; organismes assurant le contrôle de l'application des mesures (comités de sécurité, participation des syndicats et des travailleurs, etc.); organismes d'Etat chargés des contrôles et inspections en matière de sécurité et d'hygiène, et de conditions de travail; obligations fondamentales de la direction et du personnel d'encadrement en matière de prévention; responsabilité au regard de la sécurité et de l'hygiène du travail, et de la protection contre le feu; responsabilités et devoirs de l'Etat et des organismes socialistes dans la prévention des infractions à la législation. En annexe, extraits de la constitution de la RDA et de la réglementation de sécurité et d'hygiène du travail. 444 pages. (Langue : allemand)
Titre traduit. - Loi sur la protection de la main-d'oeuvre dans la République démocratique allemande
Numéro d'accès. - CIS 76-2095
Numéro de contrôle. - 00070237 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Firenze, R.J.; Walters, J.B. Safety committees : overview. In : Safety and health for industrial/vocational education for supervisors and educators. Cincinnati : National Institute for Occupational Safety and Health; Washington : Occupational Safety and Health Administration, 1981. p. 5.1-5.12

Fisher, J. Blueprint for effective health and safety committee training. Accident prevention. (Juin 1982). p. 3-5

Formation des représentants du personnel au CHSCT. Travail et sécurité. N° 6 (juin 1984). p. 298-300
Résumé. - Propositions relatives à la formation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en France : caractéristiques, objects généraux, organisation.
Numéro d'accès. - CIS 85-250 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Fowler, R.A. Establishing funds for local union health and safety committees. Labour occupational health program monitor. (Janv. 1978). p. 1-2

*Fowler, R.A. Local union health and safety committee : manual prepared by the Labour Occupational Health Project, Centre for Labour Research and Education, Institute of Industrial Relations. Berkeley, Calif. : University of California, 1974

Fragomeni, C. Committee training program pays off at Sudbury. Canadian occupational safety. (Mars/Avril 1981). p. 4-5

French, C.E. The shop committee in the United States. (Studies in the social sciences ; forty-first series.) Baltimore, Md. : John Hopkins University, 1923

Gallagher, T.J. Management and the role of safety representatives in the building industry. Royal Society of Health journal. Vol. 97, n° 6 (déc. 1977). p. 251-252

Garcia, O.S. Responderia usted asi al planteamiento de la seguridad? (Serie roja ; n° 6.) Madrid Seguridad, Comision de seguridad e higiene en el trabajo, Sindicato national de industrias quimicas (San Bernardo 62, Madrid-8, Espagne), 1976

Résumé. - Monographie en forme de questionnaire sur l'organisation de la sécurité dans l'entreprise. Au sommaire : organisation de la sécurité et règlement de sécurité; registre des accidents; règles de sécurité et observation des prescriptions, responsables, sanctions; programmes de sécurité (embauche, formation, comité de sécurité, inspections, campagnes de sécurité, information des chefs d'entreprise). En annexe, schéma des procédures types de sécurité, modèle de programme de sécurité, attributions des services de sécurité. 39 pages, 4 références. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Questionnaire sur l'organisation de la sécurité
Numéro d'accès. - CIS 77-866 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et référer à la remarque de la page 5).

*Gibbs, J. Can health and safety be negotiated? : paper presented to the 26th Annual Conference, Industrial Relations Centre (photocopie). Montréal, Qué. : McGill University, 1978

*Gillett, D.J. Self-regulation. Industrial safety. Vol. 24, n° 8 (août 1978). p. 6-7

Glendon, A.I. Role and training of safety representatives. Occupational safety and health. Vol. 7, n° 11 (nov. 1977). p. 35-36, et vol. 7, n° 12 (déc. 1977). p. 37-39
Résumé. - La première partie de cet article analyse les attributions des préposés à la sécurité au Royaume-Uni et leur incidence sur le plan des relations du travail (responsabilités prévues par la loi de 1974 sur l'hygiène et la sécurité du travail, le recueil de directives pratiques et les notes d'orientation de la Direction de l'hygiène et de la sécurité, le Règlement de 1977 sur les préposés à la sécurité et les comités de sécurité, etc.), ainsi que le rôle du Congrès des syndicats (TUC), notamment en ce qui concerne la formation des préposés à la sécurité. La deuxième partie étudie le rôle des délégués syndicaux à temps complet, en matière de sécurité et d'hygiène des lieux de travail, les cours de formation à la sécurité et à l'hygiène du travail organisés par le TUC (programmes régionaux de formation, stages de 10 jours), la politique générale du TUC, les responsabilités des employeurs, etc. Illustrations, 17 références.
Numéro d'accès. - CIS 78-562 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Glendon, A.I. Safety representatives : who should train and who should pay? Occupational health. Vol. 29, n° 7 (juillet 1977). p. 304-307

Glendon, A.I. Safety : the new representatives. Occupational health. Vol. 28, n° 10 (oct. 1976). p. 488-490

Glendon, A.I.; Booth, R.T. Worker participation in occupational health and safety in Britain. International labour review. Vol. 121, n° 4 (juillet/août 1982). p. 399-416
Résumé. - Rappel des textes juridiques sur lesquels s'appuie la participation des travailleurs à l'hygiène et à la sécurité. Description des formes institutionnelles que revêt cette participation sur le plan national (la Commission d'hygiène et de sécurité HSC, le Comité exécutif d'hygiène et de sécurité HSE), à l'échelle de la branche d'activité, ou au niveau de l'établissement par l'intermédiaire des délégués à la sécurité, des comités de sécurité et d'hygiène. Les mécanismes de participation sont étudiés à travers la formation à la sécurité, l'action des groupes syndicaux semi-officiels, la réaction syndicale officielle, la négociation collective et les accords de sécurité. Remarques : une réduction de l'activité des syndicats en matière de sécurité et d'hygiène, qui avaient fait adopter une nouvelle législation en 1974, est à noter depuis les années 70; il semblerait que la récession économique en soit en partie responsable. 18 pages, références.
Numéro d'accès. - CIS 83-890 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Greaves, A. The safety committee : a trade union view. Safety practitioner (déc. 1984). p. 36-38

Greece : workplace health and safety committees. European industrial relations review. Pt. 90 (1981). p. 10-11

Guia de comunicacion para las Comisiones Mixtas de Seguridad e Higiene. Mexico : Secretaria de Trabajo y Prevision Social (Doctor Vertiz 96, Mexico 5 D.F., Mexique), 1981
Résumé. - Des concepts de base sur la communication (utilisation de techniques audio-visuelles, diffusion de l'information dans l'entreprise), destinés à déclencher la prise de conscience et l'adoption par les travailleurs de méthodes de travail correspondant aux impératifs de la sécurité, sont présentés sous forme de questions et réponses ilustrés par des dessins humoristiques. Ce guide est le cinquième d'une série de six sur les comités mixtes d'hygiène et de sécurité (voir les autres analyses dans cette section). 35 pages, illustrations. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Concepts de base de la communication pour les comités mixtes d'hygiène et de sécurité
Numéro d'accès. - CIS 83-2065 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Guia para el funcionamiento de las Comisiones Mixtas de Seguridad e Higiene. Mexico : Secretaria del Trabajo y Prevision Social (Doctor Vertiz 96, Mexico 5 D.F., Mexique), 1981
Résumé. - Le rôle, les responsabilités et le fonctionnement des comités sont décrits sous forme de questions et de réponses et illustrés par des dessins humoristiques. Ce guide est le deuxième d'une série de six sur les comités d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise (voir les autres analyses dans cette section). 52 pages, illustrations, 3 références. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Guide sur le fonctionnement des comités mixtes d'hygiène et de sécurité
Numéro d'accès. - CIS 83-2062 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5.)

Guia para la integracion y registro de las Comisiones Mixtas de Seguridad e Higiene. Mexico : Secretaria del Trabajo y Prevision Social (Doctor Vertiz 96, Mexico 5 D.F., Mexique), 1981
Résumé. - Les procédures de mise en place et d'enregistrement de ces comités d'entreprise sont décrites à l'aide de dessins humoristiques et sous forme de questions et de réponses. Ce guide est le premier d'une série de six traitant des comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise (voir les autres analyses dans cette section). (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Guide sur la création et l'enregistrement des comités mixtes d'hygiène et de sécurité
Numéro d'accès. - CIS 83-2061 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Guide for joint health and safety committees and representatives in the workplace. Toronto : Ministère du Travail de l'Ontario, Division de la Santé et de la Sécurité au travail (400 University Ave., Toronto, Ontario M7A 1T7, Canada), 1983
Résumé. - La structure, la mise en place, les réunions, les rôles et les droits des comités mixtes sont définis à la lumière de la loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario (1978). 32 pages.
Numéro d'accès. - CIS 85-287 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Guide pratique à l'intention du Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail. Deuxième édition. (D/1979/1205/2.) Bruxelles : National Board for the Improvement of Working conditions (Commissariat général à la promotion du travail, 53 rue Belliard, 1040 Bruxelles, Belgique), 1979
Résumé. - Cette édition remplace l'édition signalée sous le numéro CIS 76-1191. Sous forme de questions-réponses, la brochure indique, dans une première partie, les conditions d'institution des comités (établissements occupant habituellement au moins 50 travailleurs), leur composition, le statut

des délégués du personnel, les missions et droits du comité (plan annuel d'action, dépistage des risques, avis préalables, propagande, information et accueil, examen des plaintes du personnel, stimulation et contrôle du service de sécurité, etc.), leur fonctionnement, les tribunaux compétents en cas de litiges, les pénalités en cas d'infraction à la réglementation belge relative aux comités. Une deuxième partie reproduit des extraits pertinents du Règlement général pour la protection du travail. En annexe : guide pour la rédaction d'un plan annuel d'action; service médical du travail et médecin du travail (organisation, rôle); rapport mensuel et annuel; contrôle d'appareils ou d'installations. 94 pages, illustrations. (Langues : français, néerlandais)
Numéro d'accès. - CIS 79-1489 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Guidelines for occupational health and safety committees : committee workbook. Rexdale, Ont. : Total Loss Control Training Institute (P.O. Box 1085, Station B), 1979

Gunderson, M.; Swinton, K. Operation of joint committees. In : Collective bargaining and asbestos dangers at the workplace : a study prepared . . . for the Royal Commission on Matters of Health and Safety Arising from the Use of Asbestos in Ontario. (Study n° 1.) Toronto : Royal Commission on Asbestos, 1981. p. 8.10-8.22

*Ham, J.M. Report of the Royal Commission on the health and safety of workers in mines. Toronto, Ont. : le Procureur général, 1976
Résumé. - On a demandé à cette commission d'étudier toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité qui se rapportent aux conditions et au milieu de travail dans les mines de l'Ontario; de repérer les données pertinentes relatives à la silicose, au cancer du poumon et aux autres dangers auxquels sont exposés les mineurs en Ontario; de revoir le fondement du système d'indemnisation qu'offre aux mineurs la Commission des accidents du travail concernant les problèmes d'hygiène environnementale; et de faire les recommandations appropriées. On donne le nom d'organismes du gouvernement, de l'industrie et des travailleurs qui se préoccupent de la santé et de la sécurité des mineurs, on signale les genres de blessures et d'affections qui nuisent à la qualité de la vie et on discute des questions de lignes directrices qui sont à la base du rapport. La silicose et la poussière, le cancer du poumon et les radiations ionisantes, les accidents et les blessures et d'autres dangers environnementaux sur les lieux de travail sont signalés sous forme d'études de cas particuliers. Cette analyse a produit 117 recommandations. On analyse les répercussions que pourraient avoir ces recommandations sur une ligne de conduite provinciale concernant l'hygiène et la sécurité au travail, et on donne des recommandations à propos des changements à apporter aux dispositions juridiques et administratives qui prévalent dans l'industrie minière.

*Health and safety at work : safety representatives and safety committees. London : H.M. Stationery Office (Box 569, London SE1 9NH, United Kingdom), 1977
Résumé. - Cette brochure contient a) le règlement sur les préposés à la sécurité et les comités de sécurité (Statutory Instrument No. 500, 1977; entrée en vigueur : 1er oct. 1978); b) le recueil de directives pratiques sur les préposés à la sécurité, approuvé par la Commission de l'hygiène et de la sécurité; c) des notes d'orientation établies par la Commission. Les notes d'orientation sont présentées en regard du texte du règlement. Le règlement et le recueil constituent le cadre juridique dans lequel employeurs et travailleurs peuvent conclure des accords sur les fonctions des préposés à la sécurité et des comités de sécurité. Au sommaire du règlement : désignation et attributions des préposés à la sécurité; inspection des lieux de travail; inspections effectuées à la suite d'accidents soumis à déclaration; tenue de registres et droit de regard sur les documents; comités de sécurité (objectifs, fonctions, composition, activité); dérogations; tribunaux du travail, etc. 47 pages.
Numéro d'accès. - CIS 77-1754 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Health and safety committees : how effective are they? Occupational safety and health. Vol. 11, n° 11 (nov. 1981). p. 20-23
Résumé. - Depuis que les lois et les règlements sur l'hygiène et la sécurité au travail ont été adoptés et qu'un certain nombre de comités d'hygiène et de sécurité ont été créés dans de petites entreprises, le taux d'accidents a diminué considérablement en Grande-Bretagne.

*Heard, L. Can health and safety be negotiated? : paper presented to the 26th Annual Conference, Industrial Relations Centre (photocopie). Montréal, Qué. : McGill University, 1978

Heidberg, H.S.; Masanke, H. Arbeitssicherheit : Unternehmensplitik und Mitbestimmung im Spiegel einer Betriebsvereinbarung. Sicherheitsingenieur (Heidelberg, Allemagne (Rép. féd.)). Vol. 5, n° 1 (janv. 1974). p. 8-13
Résumé. - Présentation d'une convention d'entreprise par un membre de la direction et par le président du conseil d'entreprise. Aux termes de cette convention, qui est reproduite intégralement, la direction et les délégués du personnel s'engagent à atteindre et à maintenir un niveau de sécurité maximale par tous les moyens possibles. Définition des obligations de la direction et du conseil d'entreprise ainsi que des fonctions du préposé à la sécurité et du comité de sécurité. Composition et attributions des organes communs; organes compétents pour l'application des mesures de sécurité; obligations générales (surtout en matière de protection individuelle). Illustrations. (Langue : allemand)
Titre traduit. - Sécurité au travail : ligne de conduite de la direction et détermination réciproque : exemple d'une entente sur le travail
Numéro d'accès. - CIS 74-2066
Numéro de contrôle. - 00047695 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Hekman, H. Bedrijfsveiligheid : handboek voor principiele en praktische veiligheidskunde. Deventer : Uitgeverij Kluwer (Postbus 23, 7400 GA Deventer, Pays-Bas), 1980
Résumé. - Recueil à feuillets mobiles pour faciliter la mise à jour. Au sommaire : définitions; documentation de base (textes réglementaires, aspects financiers et économiques, gestion scientifique, aspects médicaux, psychologiques et sociaux, responsabilités); planification de la sécurité dans l'entreprise (organisation, services, comités, consignes); problèmes spécifiques en fonction du type d'entreprise (services publics, institutions d'enseignement, établissements industriels, bâtiment et travaux publics, petites entreprises, hôtellerie et commerce, transports, agriculture et exploitation forestière, laboratoires, mines); évaluation méthodique de la sécurité; accidents (prévention, déclaration, premiers soins); rôle des pouvoirs publics; prévention et société; éducation et formation; documentation nationale et internationale; techniques de prévention (radioprotection, sécurité incendie, etc.). 2 volumes (reliures à anneaux). Environ 1 600 pages. (Langue : néerlandais)
Titre traduit. - Sécurité à l'usine : manuel théorique et pratique de l'hygiène et de la sécurité au travail
Numéro d'accès. - CIS 80-900 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Hittig, E.H. Is safety really worth it? Inc (revue). Vol. 2, n° 10 (oct. 1980). p. 65-66
Résumé. - En sensibilisant le personnel à l'importance de la sécurité dans une usine de fabrication, on peut réduire le nombre de primes d'assurance à verser et le temps d'arrêt de travail. Il faut pour cela informer le personnel. L'engagement de la direction est nécessaire pour mener à bien le programme. Des réunions régulières au sujet de la sécurité sur les lieux de travail révèlent des problèmes précis. La production devient plus efficace et le personnel devient davantage disposé à faire attention.

How about a safety committee = Pourquoi pas un comité de sécurité? Safety perspective = Perspective sécurité. Vol. 1, n° 4 (1973). p. 21-23

Howells, R.W.L.; Lewis, D. Worker participation in safety. Industrial law journal. Vol. 3. n° 2 (juin 1974). p. 87-104
Résumé. - Article sur la participation des travailleurs, par l'intermédiaire des syndicats ouvriers et des mécanismes de négociations collectives, en matière de sécurité au travail au sein des entreprises du Royaume-Uni. L'article traite des aspects juridiques du rôle des travailleurs dans le domaine de la sécurité au travail, de la participation par le biais de consultations mixtes, etc. Références. Publication du BIT. Article sur la participation des travailleurs dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail au Royaume-Uni : commentaires sur la part jouée par les travailleurs dans l'inspection du travail, etc., et suggestion d'un cadre pour la mise en oeuvre de la nouvelle législation sur le travail. Références.

Industrial Accident Prevention Association. Establishing an effective safety committee. (Systems safety management, lesson plan SSM-5-A-3.) Toronto, Ont. : IAPA, 1973

Industrial democracy: interim report by the TUC General Council. London : Trades Union Congress, 1973
Résumé. - Rapport provisoire sur la ligne de conduite des syndicats ouvriers au sujet de la participation des travailleurs à la prise de décisions : décrit les résultats des dernières négociations collectives et de la réglementation mixte (y compris les consultations mixtes, les droits aux renseignements, les conseils d'usine, etc.) dans les secteurs public et privé et comprend des recommandations au sujet des comités mixtes de sécurité au travail, de la représentation des travailleurs, etc. 46 pages.

Industrial Health and Safety Commission. Report. Edmonton, Alta. : Industrial Health and Safety Commission, 1975
Résumé. - La Commission Gale a été nommée pour étudier les lignes de conduite et les programmes d'hygiène et de sécurité au travail appliqués en Alberta et pour recommander des solutions de rechange. Les besoins et les responsabilités des travailleurs, des employés, des syndicats, du gouvernement et du public ainsi que la structure conçue pour répondre à ces besoins font l'objet de discussions. On a observé un manque de coordination globale et une indifférence généralisée au sujet de l'hygiène et de la sécurité. Les principales recommandations comprennent la participation d'organismes tripartites et la création d'un seul ministère chargé de tous les aspects d'hygiène et de sécurité. On conseille vivement de rendre obligatoire la création de comités mixtes d'hygiène et de sécurité tenus de respecter des lignes directrices générales concernant leur structure et les fonctions qu'ils ont à remplir.

Industrial safety committees. Adelaide, South Australia : South Australian Department of Labour and Industry, 1970
Résumé. - Cette brochure porte sur les comités de sécurité industrielle sous les rubriques suivantes : besoins de collaboration pour prévenir les accidents industriels; raison d'être d'un comité de sécurité; nature des questions discutées par les comités de sécurité; fonctions des comités de sécurité; composition d'un comité de sécurité; taille d'un comité de sécurité; fonctionnement du comité de sécurité (président et secrétaire, membres du comité, lignes directrices et modalités, réunions : leur fréquence et durée, ordre du jour suggéré, levée de la séance); inspection par les comités de sécurité et d'inspection (le comité du superviseur; un outil d'inspection pour les comités). On conclut que les comités de sécurité défendront davantage la cause de la prévention des accidents s'ils reçoivent constamment le soutien et la participation de la direction. 12 pages.
Numéro d'accès. - CIS 1650-1971
Numéro de contrôle. - 00014044 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Integrierte Arbeitssicherheit mit Fallbeispielen aus der Praxis. (Schriftenreihe Arbeitssicherheit ; Nr. 18). Frankfurt am Main : Industriegewerkschaft Metall (Wilhelm-Leuschner-Strasse 79-85, 6000 Frankfurt am Main, Allemagne (Rép. féd.)). (1976). p. 79-85

Résumé. - Une brève introduction sur la prévention (entendue comme l'un des objectifs de la politique de l'entreprise), les obligations légales, l'organisation de la sécurité et de l'hygiène du travail dans l'entreprise, et les directives pour un programme de base est suivie d'exemples concrets : organigramme de la sécurité et de l'hygiène du travail; effectifs et tâches des différents comités de sécurité; procès-verbal d'une réunion de comité de sécurité; mesures destinées à développer la sécurité; plan de sécurité pour l'exécution des travaux dangereux; réalisation des inspections; participation à l'étude, à la construction et à l'entretien des installations; programme d'initiation progressive à la sécurité des nouveaux embauchés; préposés à la sécurité. 76 pages. (Langue : allemand)
Titre traduit. - Intégration de la sécurité au travail et exemples des méthodes utilisées
Numéro d'accès. - CIS 77-1753 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

International Harvester plant cuts injuries dramatically with new health and safety practices. World of work report. Vol. 2, n° 11 (nov. 1977). p. 122, 128-129
Résumé. - Article décrivant le programme d'hygiène et de sécurité au travail à l'usine International Harvester, lequel comprend la formation d'un comité de sécurité qui vérifie les substances toxiques qui entrent dans l'usine et surveille les dangers chimiques. Décrit aussi un programme de formation obligatoire pour les superviseurs.

*Bureau international du travail. Sécurité, hygiène et milieu de travail : rapport VII : (a) partie un, 66e séance. Genève : Bureau international du travail, 1980

Internt sikkerhedsarbejde pa virksomheder : vejledning om opbygning funktion og opgaver. Deuxième édition. (Publikation ; nr. 29.) Kobnhavn : Direktoratet for Arbejdstilsynet (Upsalagade 20, 2100 Kobenhavn O, Danemark), 1974
Résumé. - Au sommaire, définition des objectifs de la prévention dans l'entreprise; obligations des travailleurs, des cadres et des employeurs; organisation d'un service de prévention; choix et fonctions du préposé à la sécurité; fonctions de l'équipe de sécurité (contremaître et préposé); fonctions du comité de sécurité; réunions du comité de sécurité; formation et information; participation à la planification du travail; enquêtes après accident; propagande; responsabilités et compétence. En annexe : extraits de la loi danoise sur la sécurité du travail et reproduction de la notification relative aux activités de sécurité dans les entreprises. 39 pages, illustrations, gratuit. (Langue : danois)
Titre traduit. - Activités de sécurité à l'usine : guide d'organisation, de fonctions et de tâches
Numéro d'accès. - CIS 75-1767 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Ison, T.G. The dimensions of industrial disease. Part II : the compensation boards. Canadian medical association journal. Vol. 118 (fév. 1978). p. 317-322

*Ison, T.G. Information access and the workmen's compensation board : prepared for the Commission on Freedom of Information and Individual Privacy. (Research publication ; n° 4.) Toronto, Ont. : Government of Ontario, 1979

Jackson, J. Health and safety : the new law. London : The Commercial Publishing Co. (1076 Harrow Road, London NW10 5NL, United Kingdom), 1975
Résumé. - Commentaire de la loi britannique de 1974 sur l'hygiène et la sécurité du travail (CIS 74-2099). Ce commentaire est fondé sur l'expérience de plus de 1 000 responsables de la sécurité et inspecteurs du travail. Une introduction (objectifs et portée de la loi; définitions) est suivie de courts chapitres consacrés aux points suivants : obligations générales (obligations des employeurs; déclaration

d'intention en matière de sécurité; délégués à la sécurité et comités de sécurité, émissions de substances nocives dans l'atmosphère; fabricants, bureaux d'études, importateurs, fournisseurs; obligations du personnel et attitude à l'égard de l'équipement de sécurité; obligation d'utiliser l'équipement de protection individuelle, sanctions en cas d'infraction); organismes institués par la loi (Commission de l'hygiène et de la sécurité; Direction de l'hygiène et de la sécurité; autorités locales et autres; Service consultatif de médecine du travail); détail de la loi (réglementation; directives pratiques); mise en oeuvre et infractions; divulgation d'informations, dispositions diverses et procédure. En annexe : texte intégral de la loi et renseignements sur la responsabilité légale (jurisprudence). Index des matières. 99 pages.
Numéro d'accès. - CIS 76-1193 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Jacques, P. Safety representative in action. Safety surveyor. Vol. 7, n° 2 (juillet 1979). p. 10-17

Janner, G. Enter the union safety representative. Occupational health. Vol. 30, n° 3 (mars 1978). p. 110-113

Joint health and safety committee. In : Towards safe production : the report of the Joint Federal-Provincial Inquiry Commission into Safety in Mines and Mining Plants in Ontario (Commission Burkett). Ottawa : Travail Canada, 1981. Vol. 1. p. 60-79

Joint work site health and safety committee handbook. Edmonton : Occupational Health and Safety Division, Workers' Health Safety and Compensation, 1979

Jones, W.T. Health and safety at work act : a practical handbook. London : Graham and Trotman Publishers (20 Foubert's Place, Regent Street, London W1V 1HH, United Kingdom), 1975
Résumé. - Etude exhaustive et faisant foi de la nouvelle loi, rédigée en langage non juridique, à l'usage des employeurs, des travailleurs, des syndicalistes et des responsables de la sécurité. Il en existe une édition à feuilles mobiles dans laquelle peuvent être incorporés deux suppléments semestriels contenant des modifications, des interprétations, des règles de procédure et des décisions faisant jurisprudence. Au sommaire : historique (Rapport Robens); principales dispositions et aspects fondamentaux de la loi accompagnés de commentaires; évolution en cours; vues et opinions sur l'application de la loi jusqu'à la date d'impression de l'ouvrage. Des annexes, au nombre de 15, portent notamment sur les points suivants : législation connexe, domaines pouvant faire l'objet d'une réglementation aux termes de la loi, recueils officiels de directives pratiques, liste complète des questions relevant des commissions de sécurité, politique de sécurité et d'hygiène, publications, adresses d'organismes s'occupant de sécurité et d'hygiène du travail, etc. 291 pages. 48 références, prix : 9,50 £ sterling (reliure à anneaux avec annexes) et 4,50 £ sterling (couverture rigide, sans annexes).
Numéro d'accès. - CIS 75-1492
Numéro de contrôle. - 00050426 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Kelman, S. Occupational safety and health in Sweden : the politics of cooperation. (Swedish information service; no. 2.) Working Life in Sweden. Ottawa, Ont. : Swedish Embassy, 1977

Kenyon, D.A. How to organize a successful hospital safety committee. Professional safety (nov. 1979). p. 16-22
Résumé. - Chaque comité d'hygiène et de sécurité doit être structuré de façon à prévenir réellement les accidents. Ce document décrit une méthode efficace pour atteindre ce but.

Khetan, O.P. Workers' participation in management : a study of Rourkela Steel Plant. Indian management. Vol. 11, n° 9 (sept. 1972). p. 21-35, 52
Résumé. - Article sur la participation des travailleurs à l'usine Rourkela Iron and Steel Industry en Inde. Il porte sur la procédure de griefs, les comités de sécurité au travail, la consultation mixte, etc.

*Kochan, T.A.; Dyer, L. A model of organizational change in the context of union-management relations. Journal of applied behavioural science. Vol. 12, n° 1 (fév. 1976). p. 59-78

Kochan, T.A.; Dyer, L.; Lipsky, D.B. The effectiveness of union-management safety and health committees. Kalamazoo, Mich. : W.E. Upjohn Institute for Employment Research, 1977
Résumé. - Compte rendu d'une étude visant à déterminer le fonctionnement des comités de sécurité et à juger de leur efficacité. Fondé sur une revue de la littérature du domaine, sur des questionnaires et des entrevues avec des employeurs et des syndicats, il se concentre sur la qualité des relations syndicales-patronales qui favorisent une optique de collaboration quant à la sécurité. On discute des problèmes clé qu'on rencontre au moment de faire fonctionner les comités et des conséquences pour les syndicats, les employeurs et l'OSHA. On a inclus deux études de cas.

*Kovach, K.A.; Sands, B.F.; Brooks, W.W. Is co-determination a workable idea for U.S. labor-management relations? M.S.U. business topics. Vol. 28, n° 1 (hiver 1980). p. 49-55

Labour-management committees examined. Occupational health and safety (fév. 1983). p.57

Lancianese, F.W. Small plant's safety success formula. Occupational hazards. Vol. 43, n° 7 (juillet 1981). p. 45-48
Résumé. - La compagnie Olin Brass Fabricated Products, à East Alton (Illinois), attribue sa faible incidence de blessures au fait qu'elle a proné l'engagement du personnel dans le programme de sécurité. La participation des employés, par l'intermédiaire de cercles de qualité et de réunions mensuelles sur la sécurité, offre un mécanisme par lequel les employés peuvent faire des suggestions et des recommandations en matière de sécurité. La formation pertinente en cours d'emploi commence dès la première journée de travail de l'employé; le superviseur assure normalement la formation. L'équipement de protection personnelle est obligatoire, tout comme l'examen de l'équipement qui a lieu chaque matin. On incite les employés à se préoccuper de la sécurité en leur offrant des prix.

*Lane, D.M. Survey on the experience with regard to the right to refuse work : cases handled out of court. (Photocopie), 1979

Lawson, T.K. Planning and conducting more effective safety meetings and safety committee activities. North Bay, Ont. : Forest Products Accident Prevention Association, 1978

Lefebvre, H. Guide pratique des CHSCT. Grenoble : Société alpine de publications (48, cours de la Libération, 38100 Grenoble, France), 1984
Résumé. - Ouvrage pragmatique qui présente des conseils, des méthodes et des règles simples afin que les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) remplissent leurs missions efficacement. L'ouvrage est divisé en vingt chapitres au cours desquels sont développés les principes de prévention des accidents et d'amélioration des conditions de travail; il répond aux questions que se pose tout membre du CHSCT. En préambule de chaque chapitre figurent des mots clés qui renvoient en annexe à une liste de références choisies de textes réglementaires et bibliographiques. Rappel des textes officiels applicables en France. 235 pages, illustrations.
Numéro d'accès. - CIS 85-555 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Lei no. 6.514 de 22 de dezembro de 1977 : altera o capitulo V do Titulo II da Consolidacao das Leis do Trabalho, relativo a seguranca e medicina do trabalho, e da outras providencias. Diario oficial. (Brasilia, Brésil.) Vol. 115, n° 24423 (déc. 1977). p. 17777-17783

Résumé. - Cette loi est entrée en vigueur le 23 déc. 1977. Le chapitre V est totalement remanié et mis à jour. Au sommaire : dispositions générales concernant les obligations des bureaux régionaux du travail, des directions d'entreprise et des employeurs; inspection du travail (rapports techniques, avertissements, suspension et interdiction des activités des entreprises); sécurité et services médicaux dans l'entreprise; comités de sécurité d'entreprise (élections, représentants du personnel, rôle des syndicats, etc.); équipement de protection individuelle; médecine préventive (visite d'embauche et examens périodiques); locaux et postes de travail (dimensions, élairage, ventilation, température, sols); installations électriques; transport, stockage et manutention des matériaux; machines et équipements (protecteurs, dispositifs empêchant toute mise en route intempestive, etc.); chaudières, fours et récipients sous pression; procédés insalubres ou dangereux; substances toxiques ou irritantes; poids maximum des charges à soulever; travaux de construction, de démolition et de réparation; stockage et manutention de substances explosives ou inflammables; rayonnements ionisants; lieux de travail chauds; protection contre les intempéries, etc. Sanctions. La version anglaise peut être obtenue du Bureau international du travail, 1211, Genève 22, Suisse. (Langue : portugais)

Titre traduit. - Loi n° 6514 datée du 22 décembre 1977 pour modifier le chapitre V du titre II du Code du travail ayant trait à l'hygiène et à la sécurité au travail, et à d'autres fins

Numéro d'accès. - CIS 78-1500 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Leopold, J.W.; Beaumont, P.B. Do joint health and safety committees work? IFAP bulletin (août/oct. 1983). p. 12-14

Leopold, J.W.; Beaumont P.B. Health, safety and industrial relations : a UK study. New Zealand journal of industrial relations. Vol. 8, n° 2 (1983). p. 135-145

Résumé. - En se fondant sur un échantillon des membres des comités de sécurité de 51 usines dans l'industrie de la fabrication du Royaume-Uni, ce document étudie trois aspects de la relation existant entre les syndicats et la direction à propos de questions d'hygiène et de sécurité.

Leopold, J.W.; Beaumont, P.B. Joint health and safety committees in the United Kingdom : participation and effectiveness : a conflict. Economic and industrial democracy. Vol. 3 (1982). p. 263-284

Leopold, J.W.; Coyle, R. A healthy trend in safety committees. Personnel management. Vol. 13, n° 5 (mai 1981). p. 30-32

Résumé. - Des règlements sur les comité et les représentants de la sécurité mis en oeuvre au Royaume-Uni en octobre 1978 ont donné lieu à la création de comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans deux secteurs précis, celui des entreprises employant moins de 200 employés et celui des industries qui ont constamment enregistré le plus bas taux d'accidents. De nombreux comités ont été restructurés après la promulgation de la Loi. Il semble y avoir un lien étroit entre le degré de risques inhérents à l'industrie et le nombre de comités mixtes d'hygiène et de sécurité créés pour traiter des problèmes. Seulement le tiers des entreprises de moins de 200 employés avaient des comités mixtes d'hygiène et de sécurité pour traiter d'une variété de problèmes. Plus de 80 pour cent des comités qui existent dans de petites entreprises ont été établis après la promulgation de la Loi. Il y a maintenant plus d'agents de sécurité qui suivent des cours de formation technique. A titre d'exemple, dans une certaine usine de fabrication, le nouveau comité de sécurité devait son efficacité à sa petite taille, ses réunions mensuelles régulières, l'équilibre entre les membres de la direction et des syndicats et la prise de décisions partagée entre les membres de la direction et des syndicats. 3 pages, tableau.

Levy C. Le chef d'entretien et la sécurité : principales interventions périodiques obligatoires. Cahiers de notes documentaires - Sécurité et hygiène du travail. Note n° 1061-87-77, n° 87 (deuxième trimestre 1977). p. 227-238

Résumé. - Compte tenu des liens entre l'entretien et la sécurité. L'auteur analyse à l'intention du chef d'entretien diverses dispositions du Code français du travail concernant l'hygiène des locaux de travail, la sécurité des installations et la prévention des incendies. Il suggère que le chef d'entretien participe aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité (qui peuvent retentir sur sa propre activité) et qu'il développe ses relations avec le responsable de la sécurité du travail dans l'entreprise. Tableau des principales interventions périodiques obligatoires auxquelles il lui appartient de faire procéder. Liste des organismes et des spécialistes français agréés pour ce genre d'interventions.

Numéro d'accès. - CIS 77-1468

Numéro de contrôle. - 00077029 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Loi n° 78-1183 du 20 décembre 1978 complétant les dispositions du Code des communes en vue d'instituer des comités d'hygiène et de sécurité. Journal officiel de la République française. Vol. 110, n° 29822 (déc. 1978). p. 4230-4231

Résumé. - Cette loi institue un comité d'hygiène et de sécurité dans les communes et les établissements publics administratifs communaux et intercommunaux qui emploient 50 agents. Pour les cas non soumis à cette obligation, une commission intercommunale d'hygiène et de sécurité peut être créée. Composition, convocation et attributions de ces organismes. La loi prescrit aussi, pour les communes et les établissements publics administratifs communaux et intercommunaux, la création d'un service de médecine professionnelle ou l'adhésion à un service interentreprise ou intercommunal.

Numéro d'accès. - CIS 79-1471 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Loi n° 82-689 du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise. Journal officiel de la République française. (6 août 1982.) p. 2518-2520

Résumé. - L'établissement d'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises occupant au moins 20 salariés. Ce règlement doit comporter notamment les mesures d'application en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise ou l'établissement. L'avis du comité d'hygiène et de sécurité est obligatoire dans les domaines relevant de la compétence de ce comité. Les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation de leur travail, ainsi que sur la définition et la mise en oeuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise. Ce droit s'exerce sur les lieux et pendant le temps de travail, et le temps consacré est rémunéré normalement.

Numéro d'accès. - CIS 83-837 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Loi n° 82-915 du 28 octobre 1982 relative au développement des institutions représentatives du personnel. Journal officiel de la République française. (29 oct. 1982). p. 3255-3268

Résumé. - Cette loi modifie une centaine d'articles du Code du travail et en ajoute une vingtaine d'autres. Elle traite notamment des délégués syndicaux, des délégués du personnel, des comités d'entreprise et des comités de groupe. Le comité d'entreprise est informé et consulté sur les problèmes généraux concernant les conditions, l'aménagement et la durée du temps de travail, les conditions d'emploi et de travail du personnel, l'introduction de nouvelles technologies; il peut charger le comité d'hygiène et de sécurité de procéder à certaines études.

Numéro d'accès. - CIS 83-888 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982 relative aux comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Journal officiel de la République française. Vol. 114, n° 300 (25 et 26 déc. 1982). p. 3858-3861
Résumé. - Cette loi (entrée en vigueur : 1er juil. 1983) modifie le champ d'application, la composition, les missions et le fonctionnement du comité d'hygiène et de sécurité; elle procède en outre à la fusion du comité d'hygiène et de sécurité et de la commission pour l'amélioration des conditions de travail en une unique instance appelée comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Des décrets fixeront les mesures nécessaires à l'application de certaines dispositions, notamment les missions, les réunions, le rapport annuel et le programme de prévention, et la composition du CHSCT.
Numéro d'accès. - CIS 83-1490 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Lyons, J. Safety : the company, the committee and the committed. Personnel journal. (Fév. 1972). p. 95

*Manga, P.; Broyles, R.; Reschenthaler, G. Occupational health and safety : issues and alternatives. (Technical report series / Economic Council of Canada = Collection des rapports techniques / Conseil économique du Canada; n° 6.) Ottawa : Conseil économique du Canada, 1981
Résumé. - A la lumière de problèmes d'hygiène et de sécurité, on donne un aperçu de la différence qui existe entre les blessures et les affections et on explique les facteurs qui suscitent l'inquiétude croissante du public. La nature et l'insuffisance des données statistiques canadiennes portent à conclure que l'on a souvent tendance à sous-estimer le problème. On discute des problèmes des programmes d'indemnisation des accidentés du travail. On passe en revue les mesures et les lignes de conduite que le gouvernement a adoptées par le passé et on cherche à analyser les pressions pour et contre l'intervention gouvernementale qui sont entrées en jeu. De récents changements et des litiges d'ordre juridique qui entourent les questions de compétence entre les différentes administrations sont décrits. On discute des ressemblances et des différences entre l'optique adoptée par la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et l'Ontario. Les recommandations mettent moins l'accent sur les normes visant à contrôler les lésions dans les lieux de travail que sur celles visant à contrôler les affections professionnelles.

Manual for occupational health committees. Regina, Sask. : Saskatchewan Labour, 1982

*McCalla, D.R. Talk for "right to know conference" : paper presented to the Right to Know - the Right to Refuse Conference, October 16-17, 1979. (Photocopie) Toronto, Ont. : Corpus, 1979

*McDougal, V. The role of unions in occupational safety and health. (Photocopie), Washington, D.C. : North American Conference on Labour Relations, janv. 1979

McQuade, J. The use and abuse of a safety committee. Dimensions in health services. Vol. 53, n° 2 (fév. 1976). p. 14-15, 17
Résumé. - Le rôle des comités d'hygiène et de sécurité est de sensibiliser davantage le personnel de tous les services à la sécurité au travail. Cependant, il arrive trop fréquemment qu'un comité se transforme en organisme de négociation.

Merchant, C. Safety representatives : a reading list. London : Health and Safety Executive, 1981

Mims, A. Two types of safety committees. National safety news (janv. 1973). p. 81-84

Mitchell, E. The employer's guide to the law on health, safety and welfare at work. London : Business Books (24 Highbury Crescent, London N5 IRX, United Kingdom), 1975

Résumé. - Destiné aux directeurs d'entreprise, aux cadres supérieurs et aux préposés à la sécurité, cet ouvrage présente une compilation de la loi britannique de 1974 sur l'hygiène et la sécurité du travail, et traite plus particulièrement des obligations des employeurs dans les chapitres ci-après : examens médicaux, substances dangereuses ou toxiques, sous-traitants, négligence du personnel, préposés à la sécurité et comités de sécurité, recueils de directives pratiques, responsabilité civile de l'employeur, responsabilité d'un employeur au titre du personnel d'entreprises sous-traitantes, sanctions, emploi agricole, équipement et vêtements de protection individuelle, procédure judiciaire, responsabilité de l'employeur en cas de négligence du personnel d'encadrement, protection des machines, formation, faute ou imprudence concurrente,emploi des femmes et des adolescents, accidents du travail et maladies professionnelles, réparation et dommages. Autres questions traitées : obligations des fabricants, concepteurs, importateurs et fournisseurs; attributions des inspecteurs du travail et abus de pouvoir. En annexe, texte de la loi de 1974. Index. 394 pages, illustrations, index.

Numéro d'accès. - CIS 77-592 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Mitchell, P. What can we learn from Swedish experience? Industrial and commercial training. Vol. 10, n° 12 (1978). p. 510-515

Moodie, R. Combined labour-management safety committee works. Canadian occupational safety. (Mars/Avril 1978). p. 4-5, 9

Nash, M.I. How do health and safety committees and representatives work? In : Canadian occupational health and safety law handbook. Don Mills, Ont. : CCH Canadian Limited, 1983. Part III. p. 59-85

Nègre, J. Précis de législation du travail, d'hygiène professionnelle, d'instruction civique : initiation à la vie sociale. Nouvelle édition. Paris : Publications Roy (10, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris, France), 1973

Résumé. - La deuxième partie de ce précis contient des chapitres consacrés à l'hygiène professionnelle, à la prévention des accidents--citant notamment le rôle de l'Institut national de recherche et de sécurité en France--et aux soins d'urgence. Un chapitre entier présente les institutions légales françaises en matière de prévention : comités d'hygiène et de sécurité, services médicaux du travail, inspection du travail et de la main-d'oeuvre, inspection médicale du travail, services spécialisés de la sécurité sociale. 383 pages.

Numéro d'accès. - CIS 74-2100 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Newton, K. The theory and practice of industrial democracy : a Canadian perspective. (Document de travail; n° 94.) Ottawa : Conseil économique du Canada, 1979

Occupational health : organised labor steps up the pressure. Occupational hazards. Vol. 3, n° 5 (mai 1974). p. 74-78

Résumé. - Exposé des moyens par lesquels les grands syndicats américains et le Syndicat international des travailleurs de la chimie ont obtenu l'insciption de dispositions plus exigeantes de sécurité et d'hygiène dans les conventions collectives à l'échelon de l'industrie, et de leur campagne pour une participation plus active des travailleurs à la sécurité et à l'hygiène du travail. Par des conventions passées entre le Syndicat des travailleurs du caoutchouc et plusieurs compagnies de la branche aux Etats-Unis et au Canada, les employeurs verseront 1 cent par tranche de 2 h travaillées par membre du syndicat

pour constituer un fonds de recherche sur la santé. Le Syndicat international des techniciens de production fait campagne pour un programme analogue : versement de 0,1 cent par heure-homme travaillée pour financer la création d'un institut de recherche sur la sécurité et l'hygiène du travail dans la construction. Dans l'automobile également, le syndicat national a signé un accord avec Chrysler pour la constitution d'un comité paritaire de sécurité et d'hygiène dans chaque usine. L'article évoque des expériences similaires où la Syndicat de la sidérurgie et le Syndicat international des travailleurs de la chimie ont obtenu une plus grande participation des travailleurs à la sécurité et à l'hygiène. Illustrations.
Numéro d'accès. - CIS 75-1496 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Occupational Health and Safety Act : joint work site health and safety committees regulations : Alberta Regulations 197/77, 218/77, 306/77, 91/78. In : Occupational health and safety : statute and regulations. Edmonton, Alta. : Occupational Health and Safety Division, Workers Health, Safety and Compensation. (pt. 6)

Occupational safety and health standards. Philippines : Safety Organization of the Philippines (Room 501, Guido Ver Building, Espana, Philippines), 1978
Résumé. - Recueil de normes publié par le Ministère du travail le 8 déc. 1978. Au sommaire : définitions, inspections, obligations des employeurs et des travailleurs, définition des lieux de travail dangereux, formation à la sécurité et à l'hygiène du travail, comités de sécurité, tenue de registres et déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, locaux industriels, trous d'hommes, garde-corps, passerelles surélevées, valeurs-seuils, éclairage, ventilation, équipement de protection individuelle, substances dangereuses, soudage et coupage électriques et au chalumeau, réservoirs souterrains, espaces confinés, explosifs, chaudières et récipients sous pression, appareils à pression sans foyer (compresseurs, réservoirs d'air comprimé, bouteilles de gaz), protection des machines, sécurité électrique, monte-charge et ascenseurs, industrie du bâtiment, prévention de l'incendie, emploi de produits chimiques dans l'agriculture, services médicaux et dentaires d'entreprise, droits et certificats d'inspection, autorités et procédures d'inspection. Liste de plus de 400 substances chimiques et valeurs-seuils appliquées aux Philippines. 240 pages.
Numéro d'accès. - CIS 80-1192 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Occupational safety committees. London : Royal Society for the Prevention of Accidents, 1968
Résumé. - Le mécanisme le plus favorable aux discussions régulières sur la sécurité entre la gestion et les travailleurs est celui des comités mixtes de sécurité auxquels des représentants des employés sont élus par voie de scrutin et desquels ils se retirent à intervalles fixes. La création d'un tel comité dépend des besoins et des problèmes de chacune des entreprises. La brochure donne des conseils sur la création et la direction des comités de sécurité au travail qui permettront aux compagnies de fonder leurs comités sur des principes généraux qui se sont avérés les plus efficaces.
Numéro d'accès. - CIS 2100-1968
Numéro de contrôle. - 00020144 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Oidlertidig forskrifter om arbeidervern og arbeidsmiljö m.v. i forbindelse med undersokelse etter og utnyttelse av undersjoiske petroleumsforekomster. Norsk Lovtidend, Avd. I. N° 21 (juillet 1977). p. 708-712
Résumé. - Au sommaire de ce règlement (entrée en vigueur : 1er juil. 1977) : domaine d'application; définitions; obligations de l'entreprise; constitution d'un comité de sécurité et d'hygiène pour toute installation comptant plus de 20 travailleurs; droit du préposé à la sécurité de prescrire l'interruption de travaux dangereux; âge minimal (18 ans); examens médicaux d'embauche; durée du travail (limitation

à 12 h par jour et 36 h par semaine); congés; heures supplémentaires; pauses; agrément des horaires de travail; contrôle de l'application du règlement. (Langue : norvégien)
Titre traduit. - Règlements provisoires concernant l'hygiène et la sécurité au travail et le milieu de travail aux fins de la prospection et de l'exploitation des dépôts de pétrole au large des côtes
Numéro d'accès. - CIS 78-542 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Ontario. Ministère du Travail. Division de la santé et de la sécurité au travail. A guide for joint health and safety committees and representatives in the workplace. Toronto (Ont.) : Ministère du Travail, 1983

Ontario. Ministère du Travail. Direction de la recherche. Background materials on occupational health and safety committees. Toronto (Ont.) : Ministère du Travail, 1978

Operation of joint committees. In : Collective bargaining and asbestos dangers at the workplace. Toronto (Ont.) : Commission royale d'enquête sur l'amiante, 1981. p. 8, 10-18, 22

Ordenanza general de seguridad e higiene en el trabajo. (Textos legales. Serie S/H). Madrid, Espagne : Servicio de Publicaciones, Ministerio de Trabajo, 1974
Résumé. - Quatrième édition mise à part de l'arrêté du 9 mars 1971 portant approbation de l'ordonnance générale sur la sécurité et l'hygiène du travail. Codification des dispositions législatives concernant tous les aspects de la sécurité et de l'hygiène du travail : dispositions générales (attributions du Ministère du travail, inspection du travail, organisation provinciale des services d'inspection, obligations des employeurs, comités de sécurité et d'hygiène du travail, droits et obligations des travailleurs, etc.); conditions de travail et mesures de protection des travailleurs (bâtiments; sols; voies de passage; plates-formes de travail; échafaudages; protection des machines; éclairage; ventilation; température et humidité; pollution du milieu; bruit; vibrations; hygiène; propreté; risques électriques; équipement électrique portatif; transmissions; prévention et extinction des incendies; grues; transporteurs; récipients sous pression; risques d'explosion; substances toxiques et corrosives; rayonnements ionisants; substances animales et végétales dangereuses; équipement de protection individuelle, etc.); application de l'ordonnance; responsabilité; sanctions. Index des matières. 104 pages. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Ordonnance générale sur l'hygiène et la sécurité au travail
Numéro d'accès. - CIS 76-1495 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Organisation administrative de la prévention : le rôle des institutions et organismes officiels. Revue algérienne de prévention. N° 7 (juin 1975). p. 6-9
Résumé. - La clé de voûte du système de prévention en Algérie est l'Institut national d'hygiène et de sécurité dont le but est de développer l'esprit de sécurité, de procéder aux études et recherches nécessaires et d'apporter son concours à tous dans le domaine de la prévention. Ces activités se développent dans trois secteurs principaux : recherches et études techniques et scientifiques; enseignement, formation et perfectionnement; recyclage et perfectionnement des inspecteurs du travail et des responsables de la sécurité. Interviennent aussi dans la prévention les caisses de sécurité sociale, l'OPREBATP (Organisme professionnel des entreprises du bâtiment et des travaux publics) et les services interentreprises de médecine du travail. La commission d'hygiène et de sécurité et le service autonome de médecine du travail sont, dans l'entreprise, les deux principaux organes de prévention.
Numéro d'accès. - CIS 76-2056 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Paehlke, R. Occupational health policy in Canada. In : Ecology versus politics in Canada / edited by W. Leiss. Toronto, Ont. : University of Toronto Press, 1979. p. 97-129

Parmeggiani, L.; Vigone, M. Séminaire international sur les politiques de sécurité du travail. Italie : Istituto Trasporti ed Organizzazione Industriale, Politecnico di Torino, 1977
Résumé. - Communications présentées à ce séminaire (Turin, Italie, 24-26 nov. 1976) sur cinq grands thèmes : expérience acquise en matière d'organisation de la sécurité du travail au niveau de l'entreprise (comité de sécurité dans les usines, expérience soviétique, la Commission générale de la sécurité et de la salubrité dans la sidérurgie de la CCE, expérience internationale); obligations des employeurs et des travailleurs concernant l'amélioration de la sécurité du travail; rôle des services officiels, fonctions de l'ingénieur et du comité de sécurité (résolution du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur les services de sécurité dans les entreprises, rôle des organismes publics d'inspection, des services techniques et des comités de sécurité, les statistiques d'accident au service de la prévention); formation et information en matière de sécurité et d'hygiène du travail (téléfilms, enseignement de la sécurité et de l'hygiène du travail dans les écoles secondaires polonaises, expérience américaine en matière de formation et d'information); table ronde sur les politiques de sécurité du travail. 281 pages (exemplaires offerts gratuitement par la Direction générale de l'hygiène et de la sécurité au travail, Bureau international du travail, 1211, Genève 22, Suisse). (Langues : anglais, français, allemand et italien)
Numéro d'accès. - CIS 80-598 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Paullada Preciat, F. Utilidad de las comisiones mixtas de seguridad e higiene en el proceso productivo. Revista Mexicana del Trabajo. Vol. 5, n° 8a (avr./juin 1982). p. 145-148
Résumé. - Définition des comités mixtes dans le cadre de l'administration de l'hygiène et de la sécurité au Mexique. Fonctions et responsabilités des comités, y compris enquêtes sur les dangers professionnels, collaboration entre les spécialistes responsables d'évaluer l'aspect technique de ces dangers. Introduction de méthodes de contrôle et de prévention des dangers présents, information des travailleurs concernant ces dangers, documents sur toutes ces activités au moyen de rapports, de revues et de statistiques. (Langue : espagnol)
Titre traduit. - Utilité des comités mixtes d'hygiène et de sécurité dans le système de production
Numéro d'accès. - CIS 84-269 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Penneau, D.; Loriot, J.; Cousteau, J.P.; et coll. L'amélioration des conditions de travail : comité d'hygiène et de sécurité et commission pour l'amélioration des conditions de travail : concurrence ou collaboration? Place et rôle du médecin du travail. Archives des maladies professionelles de médecine du travail et de sécurité sociale. Vol. 41, n° 6-7, (1980). p. 335-337

Pluyette, J. Hygiène et sécurité, conditions de travail, lois et textes réglementaires. 14e édition, refondue et mise à jour par J.M. Cavé. Paris : Editions Technique et documentation (11, rue Lavoisier, 75008 Paris, France), 1977
Résumé. - Cette 14e édition incorpore la loi du 6 déc. 1976 sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (CIS 77-899). Après une analyse succincte des pénalités prévues, elle reproduit, en plusieurs parties distinctes, les textes de base (extraits du code du travail et du code de la sécurité sociale, textes codifiés ou non se rapportant à l'inspection du travail, aux conditions de travail (loi du 27 déc. 1973), aux comités d'hygiène et de sécurité (décret du 1er avr. 1974) aux services médicaux du travail, à l'hygiène, à la sécurité et à l'incendie, au travail des femmes et des enfants); les textes (décrets, arrêtés, circulaires, etc.) réglementant la prévention des accidents du travail; les textes (décrets, arrêtés, circulaires, etc.) réglementant la prévention des maladies professionnelles;

les textes portant sur des matières non régies par le Ministère du travail et de l'emploi ou par le Ministère de la santé publique et de la sécurité sociale (transport de matières dangereuses; appareils à pression; bruit; hydrocarbures liquides; immeubles de grande hauteur; énergie nucléaire). En annexe : table chronologique, index analytique et index alphabétique. 1 803 pages, prix : 150 FF.
Numéro d'accès. - CIS 77-1791 (peut être obtenu du CCHST; les microfiches ne présentent que le titre et la table des matières).

Pocar, A. Problemi di sicurezza sul lavoro. Milan, Italie : Enciclopedia del quadro intermedio (13, Etas Libri, 30 Via Nino Bixio, 20129 Milan, Italie), 1977
Résumé. - Cet ouvrage fait partie d'une série qui s'adresse aux cadres intermédiaires. Au sommaire : introduction (justification d'un renforcement de la sécurité du travail, politique de sécurité, programme d'action); définition du problème (identification des situations critiques, analyse de l'aspect sécurité dans le travail, causes des accidents); normes et recommandations de sécurité (normes officielles, signaux de sécurité, la sécurité dans certaines activités spécifiques, normes techniques); prévention technique (équipement de protection individuelle; protection, installation et emploi des machines et du matériel conformément à la réglementation, primes, protection contre l'incendie, mesures sanitaires); facteurs humains (comportement humain, processus de perception, comportement individuel dans des situations dangereuses, formation à la sécurité, comités de sécurité); évaluation des résultats (statistiques, points noirs d'accidents, rapports et inspections, contrôle de l'exécution du programme de sécurité). 98 pages, 8 références, prix : 3 000 lires. (Langue : italien)
Titre traduit. - Problèmes de sécurité au travail
Numéro d'accès. - CIS 78-1171 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Ponak, A.M.; Fraser, C.R.P. Union activists' support for joint programs. Industrial relations. Vol. 18, n° 2 (printemps 1979). p. 197-209

*Poole, M. Industrial democracy and managers : an explanatory and critical perspective. Journal of industrial relations. Vol. 22, n° 1 (mars 1980). p. 54-72

Pope, W.C. Establishing an effective safety committee. (Safety systems management : principles of organization and management of risk control. Lesson module; SSM 5-A-3.) Alexandria, Va. : Safety Management Informations Systems, c1980

Powell-Smith, V. Safety representatives and safety committees. Protection. (Oct. 1976). p. 20

*Preston, L.E.; Post, J.E. The third managerial revolution. Academy of management journal. Vol. 17, n° 3 (sept. 1974). p. 476-486

Pritchard, K. Profitable relationship. Accident prevention. Vol. 29, n° 8 (août 1982). p. 3-5
Résumé. - L'intérêt que le Canada porte au concept des cercles de qualité a augmenté de façon constante au cours des quelques dernières années. D'origine japonaise, les cercles de qualité donnent à chaque employé l'occasion de participer davantage au succès de la compagnie et leur offrent la possibilité de déterminer et de résoudre leurs propres problèmes de travail. L'auteur, président et directeur général de l'entreprise Renfrew Electric Co. Limited, de Scarborough, discute de ce concept et analyse la relation avec le rôle des comités mixtes d'hygiène et de sécurité.

Propositions pour une formation des membres du CHSCT. Travail et sécurité. N° 4 (avril 1983). p. 221-223
Résumé. - Présentation des conclusions d'un travail de réflexion effectué sous l'égide de la Caisse nationale française de l'Assurance maladie par un groupe de formateurs d'organismes de prévention.

La première partie explicite les missions du CHSCT et dégage des principes pédagogiques (considérations relatives à la pédagogie des adultes et analyse des difficultés rencontrées par les membres du CHSCT pour remplir leur rôle). En deuxième partie figurent des propositions relatives aux objectifs et démarches envisageables pour une formation des membres de CHSCT.
Numéro d'accès. - CIS 83-1170 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Rabinovitch, V. Crisis in the work place. Perception. (Mars/Avril/1979). p. 21-23

Recent initiatives in labor management cooperation. Washington, D.C. : National Center for Productivity and Quality of Working Life, 1978

Rehhahn, H. Zur Mitwirkung und Mitbestimmung des Betriebsrates bei der Arbeitssicherheit. Zentralblatt fur Arbeitsmedizin, Arbeitsschutz und Prophylaxe. Vol. 25, n° 1 (janv. 1975). p. 1-14. (Langue : allemand) (Langue du résumé : anglais)
Titre traduit. - Collaboration et participation concernant la prise de décisions du conseil de l'usine en sécurité industrielle

*Reinhart, V. A model union program. Job safety and health. Vol. 4, n° 9 (mars/avril 1979). p. 14-19
Résumé. - Vu que le programme de formation de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) n'a pas entièrement comblé ses besoins, l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des Etats-Unis et du Canada a conçu ses propres programmes. Un programme de formation fourni par le syndicat remplace le cours de l'OSHA, étant plus approprié pour les membres. Une division de la sécurité et de l'hygiène a été établie en 1976. Ses responsabilités comprennent la diffusion des renseignements, les rapports et les enquêtes sur les accidents, l'éducation et un projet d'étude des causes de décès des membres du syndicat.
Numéro de contrôle. - 00056098 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Reschenthaler, G.B. Occupational health and safety in Canada : the economics and three case studies. Montreal, Qué. : Institut de recherches politiques, 1979

Rezeau, M.; Baque, F. Participation des travailleurs à la sécurité dans les entreprises en France et en Grande-Bretagne : comités d'hygiène et de sécurité français, comités mixtes britanniques. Revue française des affaires sociales. Vol. 29, n° 4 (oct./déc. 1975). p. 29-48
Résumé. - Article sur la participation des travailleurs à des comités d'hygiène et de sécurité au travail en France et au Royaume-Uni : commentaires sur les lois du travail qui s'y rapportent, etc. Tableaux statistiques.

*Riley, J.D. Safety committees - safety reps : who does what? Occupational health. Vol. 30, n° 2 (fév. 1978). p. 67-71

Robens, Lord. Safety and health at work : report of the Committee 1970-72. London : H.M. Stationery Office, réimprimé en 1979
Résumé. - Le premier volume contient le rapport d'un comité d'enquête nommé en 1970 par le gouvernement britannique pour revoir les lois sur l'hygiène et la sécurité, déterminer s'il est nécessaire de modifier les principales lois ou de changer la nature et la portée des activités volontaires en matière d'hygiène et de sécurité et envisager d'autres mesures à prendre pour protéger le public des dangers industriels. Le rapport recommande l'unification à l'intérieur d'un cadre législatif global de tous les principaux statuts portant sur l'hygiène et la sécurité au travail et certains aspects de la protection du

public; et la création, sous la direction politique du Secrétariat d'Etat à l'Emploi, d'un organisme national d'hygiène et de sécurité au travail pour remplacer les diverses dispositions administratives. Les principales directions centrales d'inspection qui mettent en application les présentes lois seraient regroupées en un seul organisme et la protection pourrait être offerte à presque tous les travailleurs. Le deuxième volume reproduit des preuves écrites choisies qui ont été présentées au comité. 2 vol., 936 pages, 69 références.
Numéro d'accès. - CIS 300-1973
Numéro de contrôle. - 00038679 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Role of health and safety committees. Toronto, Ont. : Industrial Accident Prevention Association, (1982)
Résumé. - Cet ouvrage constitue le premier module du programme d'apprentissage des comités mixtes parrainés par l'IAPA. Contenu : v.1. Guide des chefs. - v.2. Livre de travail (chaque volume comprend : séance 1 : concurrence ou collaboration; séance 2 : nécessité des comités mixtes d'hygiène et de sécurité; séance 3 : les comités et la loi; séance 4 : organisation et direction des réunions et séance 5 : communication et formulation des recommandations).

Roustang, G. La participation des travailleurs en matière d'hygiène et de sécurité en France. International Labour Review = Revue internationale du Travail. Vol. 122, n° 2 (mars/avril 1983). p. 181-194
Résumé. - Essai d'évaluation du degré de participation du travailleur en matière d'hygiène et de sécurité à partir de l'analyse de l'état de la législation, des positions officielles des organisations patronales et syndicales et des études menées dans les entreprises. S'il existe un consensus sur ces orientations, patronat et syndicats sont en conflit sur les modalités d'application. Les conditions qui favoriseraient l'évolution des relations professionnelles en vue d'un nouveau développement de la participation des travailleurs à la prévention sont envisagées. (Langues : anglais, français)
Numéro d'accès. - CIS 83-845 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Rudloff, M.; Schladebach, H. Untersuchung von Arbeitsunfallen. Berlin : Verlag Tribune (Am Treptower Park 28-30, DDR-1193 Berlin), 1978
Résumé. - Après une définition de la notion d'accident du travail et un rappel des obligations légales en matière d'enquêtes après accident dans la République démocratique allemande, les auteurs précisent les mesures à prendre après accident : déclaration, enquête sur les lieux, interrogatoires, détermination des circonstances et des causes de l'accident, relevé des infractions, mesures destinées à empêcher la répétition de tels accidents. Suivent des considérations sur la coopération entre les chefs d'entreprise et les organes préposés à la sécurité dans l'entreprise, et sur la participation de ces organes aux enquêtes après accident. 64 pages, prix : 1,60 mark. (Langue : allemand)
Titre traduit. - Enquête sur les accidents de travail
Numéro d'accès. - CIS 79-1161 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Saad, E.G. Manual de prevencao de acidentes para agentes de mestria. Deuxième édition. Sao Paulo : Fundacentro, Al Bqqrao de Limeira (539, CEP 01202 Caixa Postal 30291, Sao Paulo, Brésil), 1979
Résumé. - Manuel pratique de prévention abondamment illustré et destiné au personnel d'encadrement dans l'industrie. Principaux points traités : rôle du personnel de maîtrise dans la prévention (responsabilités, définition de l'accident du travail, identification des causes); aspects pratiques de la prévention (vêtements de travail, ordre et propreté, couleurs de sécurité, soulèvement de charges, outils à main, protection des machines, prévention des chutes, risques électriques, prévention des incendies, équipement de protection individuelle); risques du milieu de travail (risques chimiques,

physiques et biologiques, mesures de protection); les comités de sécurité au Brésil; programme de sécurité dans l'entreprise et campagnes de sécurité; inspection, analyse des risques; déclaration des accidents et enquêtes; premiers soins; législation brésilienne en matière de sécurité et d'hygiène du travail; aspects psychologiques de la prévention. 269 pages, illustrations, 59 références. (Langue : portugais)
Titre traduit. - Manuel d'hygiène et de sécurité au travail à l'intention des superviseurs
Numéro d'accès. - CIS 80-1154 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Le vade mecum sécurité et hygiène. (Bulletin trimestriel F.G.T.B.) (Numéro spécial), 1971
Résumé. - Cette brochure de poche, publiée par la Fédération générale du travail de Belgique, est conçue pour faire connaître aux travailleurs les comités d'hygiène et de sécurité au travail, qui sont maintenant obligatoires dans chaque entreprise du pays employant au moins 50 travailleurs. La première partie décrit la composition, les fonctions et les activités d'information de ces comités et leurs relations avec les services de sécurité. La deuxième partie contient des renseignements sur la représentation des travailleurs aux comités. La troisième partie explique le rôle et les fonctions des services médicaux dans les usines, lesquels sont obligatoires dans les entreprises depuis 1968, leurs relations avec les comités d'hygiène et de sécurité au travail, la supervision médicale des travailleurs, etc. Des annexes sont consacrées aux règlements statutaires pertinents, aux conventions collectives sur la participation des travailleurs aux comités, à une prise de position commune des employeurs et des syndicats ouvriers face aux accidents et aux affections reliés au travail, aux examens médicaux et à divers formulaires, etc.
Numéro d'accès. - CIS 628-1972
Numéro de contrôle. - 00013528 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Safety committees. (Data Sheet 631.) Chicago : National Safety Council, 1973
Résumé. - Renseignements sur l'organisation et les activités des comités de sécurité, y compris inspections périodiques, rapports sur les dangers, enquêtes sur les accidents et renseignements concernant l'équipement de protection personnelle. Un organigramme illustre les relations entre le comité central de l'usine, les comités de sécurité des divers services et les comités des travailleurs. Les fonctions du président, du secrétaire et des membres d'un comité de sécurité typique sont décrites à l'aide de diagrammes.
Numéro d'accès. - CIS 74-0259
Numéro de contrôle. - 00035436 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Safety committees : a guide to setting up and running a useful workplace safety committee. In : Accident Compensation Commission (ACC) Report, juillet 1978. p. 14-15

Safety committees services impact on costs. Business insurance. Vol. 9, n° 21 (20 oct. 1975). p.30.

Safety delegates and working environment committees : regulations relating to the Working Environment Act. Norway : Directorate of Labour Inspection, 1977

Safety representatives and safety committees regulations, 1977. N° 500. London : Statutory Instruments, H.M. Stationery Office (PO Box 569, London SE1 9NH, United Kingdom), 1977
Résumé. - Au sommaire de ce texte, promulgué le 16 mars 1977 (entrée en vigueur : 1er oct. 1978), désignation, par les syndicats reconnus, de délégués à la sécurité, choisis parmi le personnel des établissements; fonctions des délégués à la sécurité; inspection des lieux de travail; inspections après

accident, incident ou cas de maladies soumises à déclaration; contrôle des documents; obligation pour l'employeur de fournir des renseignements aux délégués à la sécurité; cas dans lesquels l'employeur a le droit de ne pas divulguer certains renseignements; cas dans lesquels les délégués à la sécurité peuvent être choisis en dehors du personnel; institution des comités de sécurité (obligatoire si deux délégués à la sécurité en font la demande à l'employeur); dérogations accordées par la Commission de l'hygiène et de la sécurité; appels interjetés par les délégués à la sécurité devant les tribunaux du travail; rémunération du temps libre octroyé aux délégués à la sécurité, etc. 8 pages, prix : 0.25 £ sterling.
Numéro d'accès. - CIS 77-1193 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Santé et sécurité du travail : politique québecoise de la santé et de la sécurité des travailleurs. Montréal : Communication-Québec (3, Place Desjardins, Montréal (Québec)), 1978
Résumé. - La première partie de ce livre blanc du gouvernement du Québec présente en détail la situation actuelle de la province en matière d'hygiène et de sécurité du travail : statistiques commentées des accidents du travail et des maladies professionnelles pour la période 1973-1977; cadre juridique et administratif (brève analyse et portée des 7 lois et 20 règlements intéressant directement la santé et la sécurité des travailleurs); mécanismes de contrôle et de prévention (ressources et activités des services d'inspection, des associations patronales, des associations de travailleurs, des comités de sécurité et des services médicaux d'entreprise); indemnisation et réadaptation; coûts liés à la santé et à la sécurité du travail. La deuxième partie explique à grands traits la réforme proposée, qui est fondée sur le principe d'une participation active des partenaires sociaux. Différents aspects de cette réforme : participation des travailleurs et des employeurs (droits et obligations, mécanismes de participation et de prise en charge); organisation et définition des services que le gouvernement entend mettre à la disposition des travailleurs et des employeurs; programme législatif; prévisions budgétaires. 289 pages, gratuit.
Numéro d'accès. - CIS 79-1191 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Santé et sécurité au travail : Québec mise sur la prévention et la participation. Canadian medical association journal. Vol. 120, n° 2 (20 janv. 1979). p. 214-218.

*Saskatchewan. Department of Labour. Workplace monitoring. (Photocopie), Regina : Occupational Health and Safety Branch, Department of Labour, 1980

Sass, R. Joint participation in the control of health and safety hazards in the workplace : the Saskatchewan experience : document présenté à la 12e conférence du Conseil de sécurité du Canada, Régina. (Photocopie), 17 sept. 1980

*Sass, R. Occupational health and safety : contradictions and the conventional wisdom. Gazette du Travail. Vol. 77, n° 4 (avril 1977). p. 157-161

*Sass, R. Remarks made at the fifth annual Health and Safety Conference of the Alberta Federation of Labour. (Photocopie), mars 1977

*Sass, R. The underdevelopment of occupational health and safety in Canada. In : Ecology versus politics in Canada / edited by W. Leiss. : Toronto : University of Toronto Press, 1979. p. 72-96

*Sass, R.; Whalley, D. History of occupational health and safety. (Photocopie), Régina : Occupational Health and Safety Branch, Department of Labour, 1979

*Sauter, S.L.; Coleman, P.J.; Gottieb, M.S. Identification of industrial hazards by workers : research project supported by the U.S. Bureau of Labor Statistics, Department of Labor (subvention n° 05-55-40-02-76). (Photocopie), 1976

*Scobel, D.N. New directions for labour-management cooperation. Management review. Vol. 66, n° 2 (1977). p. 12-20

*Scott, C.R. Industrial relations in Canada : new horizons for the labour department. Labour and Society. Vol. 3, n° 1 (janv. 1978). p. 80-90

Seillan, H. Fonctionnement du comité d'hygiène et de sécurité. Droit social. Pt. 2 (1981). p. 164-174
Résumé. - Article traitant des lois sur le travail se rapportant au fonctionnement des comités de sécurité. Il passe en revue l'évolution de ces lois entre 1947 et 1979 et traite de la composition du comité, des pouvoirs de consultation, des fonctions prévues par la loi, des attitudes des syndicats ouvriers, etc. Références.

Self-regulation : an idea whose time has come? Occupational hazards. Vol. 43, n° 7 (juillet 1981). p. 57-61
Résumé. - On préconise de plus en plus l'autoréglementation, en se fondant sur les succès rencontrés dans certaines entreprises, par exemple celui du programme du chantier de construction de l'usine nucléaire de la firme Bechtel Corp. à San Onofre (Californie). La firme Bechtel a mis sur pied un comité de sécurité syndical-patronal quelque peu différent. Le succès de Bechtel vient de la confiance qui existe entre les employés et la direction; sans cette confiance, les programmes ne peuvent réussir. Un bon programme de sécurité est mis par écrit, diffusé aux employés et soutenu par un personnel professionnel, selon Bob Atkinson de Bechtel. Cependant, selon les critiques, Bechtel est une compagnie importante et bien organisée qui avait déjà de bons registres de sécurité. Dans un tel cas, on peut prévoir la réussite d'un comité syndical-patronal. Ce milieu n'est pas typique de tous les lieux de travail dans le domaine de la construction ou de la fabrication. Le chef de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), Thorne Auchter, semble préconiser le genre d'expérience acquise par Bechtel. Auchter indique que les problèmes peuvent être mieux résolus par les travailleurs du domaine. 5 pages.

Semonov, A. Workers' participation in occupational safety and health matters in the USSR. International labour review. Vol. 122, n° 3 (mai/juin 1983). p. 355-366

Sentek, K. Ein Sicherheitskonzept unter neuen Aspekten. Zentralblatt fur Arbeitsmedizin, Arbeitsschutz und Prophylaxe. Vol. 29, n° 10 (oct. 1979). p. 249-256
Résumé. - Les résultats insuffisants des efforts pourtant considérables qui ont été fournis pour améliorer la sécurité du travail dans une entreprise ont conduit l'auteur à développer une nouvelle stratégie de sécurité : soutien sans équivoque des mesures de sécurité de la part de la direction, responsabilités des comités de sécurité, concrétisation des objectifs à atteindre dans le domaine de la prévention, formation des cadres à la sécurité, entretiens destinés à développer l'esprit de sécurité, actions spéciales et manifestations de propagande en faveur de la sécurité, information sur la situation en matière d'accidents, reconnaissance des résultats positifs obtenus et concours de sécurité. Les mesures se sont révélées efficaces pour l'amélioration du niveau de sécurité. Illustrations. (Langue : allemand)
Titre traduit. - Nouvelles perspectives de planification de la sécurité
Numéro d'accès. - CIS 80-1158 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Sentes, R. Balancing the Act. Occupational health and safety Canada. Vol. 1, n° 1 (juillet/août 1985). p. 15-18, 65

Résumé. - L'avènement de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail au Canada au début des années 70 a fait naître de grands espoirs à propos du rôle des comités d'hygiène et de sécurité et du système interne de responsabilité. Maintenant, après plus de 10 ans, les syndicats, le patronat et le gouvernement ont des opinions divergentes sur le succès du système.

Smernice Ustredni rady odboru o postaveni a ukolech organu ROH v peci o bespecnost a ochranu zdravi pri praci, schvalene usnesenim VI. plenarni schuze URO ze dne 11. Rijna 1973. Sbirka zakonu (Praha, Tchécoslovaquie). N° 32 (12 oct. 1973). p. 433-441
Résumé. - Ces directives, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1974, fixent les obligations générales incombant aux différents organes syndicaux dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène du travail, ainsi que les responsabilités particulières des comités syndicaux d'usine, des commissions d'hygiène et de sécurité et des inspecteurs de la sécurité et de l'hygiène à tous les niveaux. (Langue : tchèque)
Titre traduit. - Directives du Conseil central des syndicats ouvriers concernant les pouvoirs et les fonctions des syndicats ouvriers dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail, adoptées à la sixième séance plénière tenue le 11 octobre 1973
Numéro d'accès. - CIS 74-2090 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Smith, K.U. Behavioural cybernetic systems concepts and practices in safety, health and risk management workmen's compensation : paper prepared for the Conference on Defining and Developing a Model Workers' Compensation Statistics Program, Department of Industry, Labour and Human Relations, State of Wisconsin, U.S.A. (Photocopie), 17 et 18 déc. 1974

*Smith, K.U. The design and implementation of a model hazard management program. (Photocopie), juillet 1980

*Smythe, J. The role of education and research in the Saskatchewan occupational health and safety program : paper prepared for the Statistics and Research Committee, Canadian Association of Administrators of Labour Legislation, Ottawa. (Photocopie), 3-5 mai 1976

Starting a labor-management committee in your organization : some pointers for action. Washington : National Center for Productivity and Quality of Working Life : en vente auprès du Supt. of Docs., U.S. Govt. Print. Off., 1978

Statut des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité. Officiel des comités d'entreprise et services sociaux. Vol. 18, n° 171 (fév. 1975). p. 21-22
Résumé. - Cette analyse critique de certaines dispositions pertinentes du Code français du travail (art. R.231 - 5 à 11) fait ressortir les lacunes de la réglementation sur les points suivants : conditions et modalités de désignation au comité d'hygiène et de sécurité d'entreprise, suppléants, absence de candidats du personnel. En revanche, la législation est dépourvue d'ambiguïté sur le droit d'intervention des représentants du personnel en cas de danger et sur la rémunération du temps passé au CHS. La loi française du 27 déc. 1973 sur l'amélioration des conditions de travail prévoit une protection contre le licenciement pour les membres des CHS d'entreprises de plus de 300 salariés.
Numéro d'accès. - CIS 75-895 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Stellman, J.M.; Stellman, S.D.; Berek, J.; Ezraty, A. Role of the union health and safety committee in evaluating the health hazards of hospital workers : a case study. Preventive medicine. Vol. 7, n° 3 (sept. 1978). p. 332-337

Résumé. - Les risques qui menacent la santé des employés dans des laboratoires d'hôpitaux peuvent être réduits. Une enquête menée dans la ville de New York par le comité d'hygiène et de sécurité du National Union of Hospital and Health Care Employees, district 1199, révèle un nombre inhabituel de cas d'hépatite chez les travailleurs de laboratoires des hôpitaux. Les dangers suivants ont été signalés : manutention avec négligence des échantillons prélevés de patients contaminés; aspiration par la bouche des pipettes servant à prélever les échantillons contaminées; réutilisation de pipettes non stérilisées; lavage insuffisant des planchers des laboratoires, poubelles trop pleines; contamination des éviers et des appareils de laboratoire dans lesquels on déverse les échantillons; port d'uniformes pendant les pauses café ou le déjeuner des employés. L'hépatite a été dépistée plus fréquemment chez les employés qui portaient leur uniforme pour aller à la cafétéria. On décrit des mesures préventives qui devront être utilisées par tous les employés de laboratoires une fois qu'ils auront suivi les programmes de formation internes, entre autres : 1) aspiration mécanique des pipettes pour prélever tous les spécimens biologiques; 2) stérilisation de tout contenant de verre réutilisable; 3) nettoyage fréquent des planchers des laboratoires; 4) sacs de plastique et couvercles pour toutes les poubelles; 5) pédales pour tous les éviers des laboratoires; et 6) participation des employés à la sélection des uniformes. On conclut que, selon l'optique de prévention du comité d'hygiène et de sécurité, il faut informer les employés et concevoir un mécanisme qui veillera à faire appliquer ces consignes de sécurité; le syndicat peut remplir cette fonction. 7 références.
Numéro de contrôle. - 00084976 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Strazewski, Len. Can unions, managers work together? Business insurance. Vol. 16, n° 28 (12 juillet 1982). p. 19
Résumé. - L'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) offre aux employeurs un programme de sécurité volontaire auquel participent le syndicat et la direction. La promotion des comités mixtes dans le cadre du programme part du principe que les travailleurs connaissent mieux la sécurité qu'un inspecteur de l'OSHA. Par l'intermédiaire des comités mixtes, ces compétences peuvent être utilisées. A l'heure actuelle, trois options de groupes de sûreté permettent d'exempter les compagnies des inspections régulières de l'OSHA. Le premier programme, intitulé STAR, est conçu à l'intention des firmes qui ont d'excellents registres de sécurité. Pour les compagnies qui visent à améliorer leurs registres d'hygiène et de sécurité, le programme TRY est offert. Le programme PRIME est conçu à l'intention des firmes qui ont de bons registres de sécurité, mais qui ont besoin d'une structure de comités mixtes syndicaux-patronaux. E.I. du Pont de Nemours & Co. (Wilmington, Delaware) constitue un excellent exemple de compagnie utilisant le programme PRIME.

Study examines training needs of joint health and safety committees. Accident prevention. (Nov. 1981). p. 1-2

*Stuttard, G. Health and safety and industrial democracy. Employee relations. Vol. 1, n° 3 (1979). p. 23-25

*Sullivan, P.J. The value of committees. Occupational safety and health. Vol. 13 (1977). p. 24-26

*Swaak, R.A. Industrial democracy : an update. Personnel administrator. Vol. 23, n° 4 (avril 1978). p. 34-45

Sweeney, K.M. Building an effective labor-management safety and health committee : a practitioner's manual. Washington : American Center for the Quality of Work Life (1411 K Street, Suite 930, Washington DC 20005, USA), 1984
Résumé. - Ce manuel expose les problèmes politiques et pratiques auxquels est confrontée la personne chargée d'organiser un comité paritaire de sécurité et d'hygiène travailleurs-employeurs aux Etats-Unis. Points soulignés : collecte d'informations; recherche de la coopération active des travailleurs et de la direction; choix des membres du comité; mise en oeuvre de programmes d'évaluation des conditions de sécurité et d'hygiène; définition d'objectifs; organisation de réunions efficaces; applica-

tion des normes et règlements de l'OSHA. 86 pages, illustrations, prix : 19.95 $ (amér.).
Numéro d'accès. - CIS 85-866 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Szekely, J.; De Keyser, V. Sécurité dans deux usines de textile : analyse des facteurs d'accidents du travail. Montrouge, France : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, 1980
Résumé. - Rapport de recherche comprenant deux études de cas sur la sécurité professionnelle dans l'industrie du textile en France. On analyse les accidents de travail et les facteurs de risques et on décrit l'organisation de la prévention des accidents, le rôle des comités de sécurité et des syndicats ouvriers, les répercussions sur la production industrielle, etc. Diagrammes, graphiques et références. 173 pages.

Textes relatifs aux comités d'hygiène et de sécurité. (INRS n° 368.) France : Institut national de recherche et de sécurité (30, rue Olivier-Noyer, 75680 Paris Cedex 14, France), 1974
Résumé. - Edition provisoire mise à jour au 15 oct. 1974. Recueil des textes législatifs et réglementaires français relatifs aux comités d'hygiène et de sécurité (CHS) (première partie : textes de base; deuxième partie : arrêtés et circulaires d'application). La loi du 2 janv. 1972 a intégré les dispositions relatives au CHS dans le Code du travail. Ces dispositions ont ensuite été modifiées par le décret du 1er avr. 1974. En annexe, classification (suivie d'une table alphabétique) des éléments matériels des accidents. 80 pages.
Numéro d'accès. - CIS 75-1192
Numéro de contrôle. - 00048989 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Thimm, A.L. The false promise of employee co-determination. Business and society review. N° 32 (hiver 1979-1980). p. 36-41

*Thompson, M.J.; Moore, L.F. Managerial attitudes towards industrial relations : a U.S. - Canadian comparison. Industrial relations. Vol. 30, n° 3 (1975). p. 331-342

Thompson, M.J.; Moore, L.F. Managerial attitudes toward industrial relations : public and private sectors. Industrial relations. Vol. 31, n° 3 (1977). p. 360-367

United States. Occupational Safety and Health Administration. Organizing a safety committee. Washington, D.C. : Occupational Safety and Health Administration, 1975

Vallet, J.C. L'entreprise devant la loi du 6 décembre 1976. Cahiers des comités de prévention du bâtiment et des travaux publics. N° 5 (sept./oct. 1977). p. 227-234
Résumé. - Brève analyse de la loi française relative au développement de la prévention des accidents du travail (CIS 77-899) : a) dispositions intéressant toutes les professions (obligation de formation à la sécurité incombant à l'employeur et nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail); b) dispositions propres aux opérations de construction (aménagement obligatoire des voies et réseaux de distribution, plans d'hygiène et de sécurité, collèges interentreprises, dispositifs permanents destinés à améliorer la sécurité du personnel d'entretien, comités particuliers d'hygiène et de sécurité). Illustrations, 2 références.
Numéro d'accès. - CIS 78-1132 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Van der Zwan, S. Occupational health and safety committees in Ontario public hospitals : a study of occupational health and safety committee functioning and hospital wide occupational health and safety awareness. (Dissertation conforme aux exigences de la maîtrise en administration des affaires, services d'hygiène à la Canadian School of Management et à la Northland Open University, 1982.) Toronto, Ont. : Canadian School of Management/Northland Open University, 1982

Verespej, M.A. Safety by committee : eyewash or initiative? Industry week. (8 fév. 1982). p. 22, 26

Verneombud og arbeidsmiljoutvalg. (Bestillingsnummer 321.) Oslo : Forskrifter til arbeidsmiljo/loven, Direction des inspections du travail (Direktoratet for arbeidstilsynet), (Postboks 8103, Dep., Oslo 1, Norvège), 1977

Résumé. - Ces directives (entrée en vigueur : 1er juil. 1977) ont été prises en application du chapitre VII de la loi sur la sécurité et l'hygiène du travail du 4 fév. 1977 : élection ou désignation du délégué à la sécurité; durée du mandat du délégué (2 ans); attributions du délégué; désignation d'un délégué principal à la sécurité; élection du comité du milieu de travail; pluralité de comités dans la même entreprise; durée des fonctions (2 ans); attributions du comité; procédure de travail du comité; obligation du secret professionnel; instruction du délégué et des membres du comité; collaboration avec d'autres organismes au sein de l'entreprise. La traduction anglaise officielle de ces directives est offerte gratuitement à l'adresse qui suit (Bestillingsnummer 332). 11 pages, gratuit. (Langues : norvégien, anglais)

Titre traduit. - Délégués de sécurité et comités sur le milieu de travail

Numéro d'accès. - CIS 78-247 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Verneombud og arbeidsmiljoutvalg. Oslo : Forskrifter til arbeidsmiljoloven, Direction des inspections du travail (Direktoratet for arbeidstilsynet), (Postboks 8103 Dep., 0032 Oslo 1, Norvège), mars 1984

Résumé. - Mise à jour des dispositions concernant les préposés à la sécurité et les comités du milieu du travail, portant application de la loi norvégienne sur la sécurité et l'hygiène du travail et sur le milieu du travail (CIS 78-296) : élection des préposés à la sécurité; durée des fonctions des préposés; tâches des préposés; le préposé-chef; élection du comité; cas de plusieurs comités dans une entreprise; durée des fonctions et tâches du comité; questions de procédure; secret professionnel; formation des préposés et des membres des comités; entreprises où il y a d'autres organismes de collaboration; groupes spéciaux. 11 pages. (Langue : norvégien)

Titre traduit. - L'agent de sécurité et le comité sur le milieu de travail

Numéro d'accès. - CIS 85-554 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Versen, P. La collaboration des employeurs et des travailleurs à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Revue internationale du travail. Vol. 118, n° 1 (janv./fév. 1979). p. 81-94

Résumé. - Revue des modalités de la collaboration entre employeurs et travailleurs pour prévenir les risques accrus des substances nocives dans l'industrie au niveau de l'entreprise et de la branche d'activité, ainsi qu'au niveau national et international (surtout au sein de l'OIT, où employeurs et travailleurs sont égaux en droit). Particularités de l'action préventive dans quelques pays de la Communauté européenne. Description du mécanisme de cette collaboration en République fédérale d'Allemagne, qui est considéré comme un modèle. Au niveau de l'entreprise, elle relève de la loi de 1972 sur l'organisation des entreprises (droit de codécision des travailleurs, conventions de prévention, information obligatoire des travailleurs) et de la loi de 1973 sur les médecins d'entreprise, etc. (CIS 74-1166) (comités de sécurité et d'hygiène du travail). La collaboration entre organisations patronales et syndicales dans les associations mutuelles d'assurance contre les accidents pour les diverses branches d'activité, ainsi que dans des comités techniques (sur la base du Code social et du Code des Assurances du Reich), et leur collaboration au niveau national au sein du Comité des substances industrielles dangereuses complètent

le tableau des efforts communs dans le domaine de la prévention. (Langues : anglais, français)
Numéro d'accès. - CIS 79-890 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

*Viaene, J. Organisation of prevention within the enterprise : subtheme Ia of the Ninth World Congress on the Prevention of Occupational Accidents and Diseases. (Photocopie), Amsterdam, Hollande, 6-9 mai 1980

---

*Walton, R.E.; McKersie, R.B. A behavioural theory of labour negotiations. Toronto, Ont. : McGraw Hill, 1965

What every representative should know about health and safety. Detroit : Social Security Dept., United Auto Workers, 1979

Wilkinson, R. A check-list for a safety committee. Protection. Vol. 17, n° 5 (mai 1980). p. 22-23

Wilkinson, R. Keep that committee moving. Safety management. Vol. 6, n° 5 (mai 1980). p. 17

Williams, K.P.; Greaves, A. Is there a real future for safety committees? London : International Fire Security & Safety Exhibitions & Conferences, 1984

*Winkler, W.K. Collective bargaining and contract language : trends and developments : paper presented to The Right to Know - The Right to Refuse Conference (16-17 oct. 1979), photocopie

*Witt, M.; Early, S. The worker as safety inspector : workplace enforcement committees in Sweden and Saskatchewan provide more health and safety with less red tape. Working papers for a new society. Vol. VII, n° 5 (sept./oct. 1980). p. 21-29

Wood, M. The safety committee and collective bargaining : new concepts. (Brochure), Washington, D.C. : AFL-CIO, 1979

Work safety committees in practice : some case studies : interim report of the Industrial Safety Advisory Council's Sub-Committee for Joint Consultation on Safety. London : Ministry of Labour, distributed by HMSO, 1968
Résumé. - Les renseignements contenus dans cette brochure ont été tirés d'une étude des comités mixtes de sécurité et des comités consultatifs mixtes dont l'un des objectifs est la sécurité. Cette étude a été menée par la division des inspections des usines de Sa Majesté. Des 260 études choisies parce qu'elles semblaient le plus susceptibles d'aider les autres entreprises à créer ou à améliorer leurs comités, on a retenu 20 cas plus typiques. La brochure traite notamment des objectifs, de l'efficacité, de l'organisation, de la composition, des méthodes et des fonctions des comités de sécurité.
Numéro d'accès. - CIS 2199-1968
Numéro de contrôle. - 00020213 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ces numéros en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Worker participation sparks safety education efforts. Occupational hazards. Vol. 43, n° 11 (nov. 1981). p. 57-59
Résumé. - Au début des années 1970, la firme Texas Utilities Co. s'est modernisée du tout au tout. L'entreprise a, entre autres, établi des groupes de services, dont l'un était responsable de concevoir un programme de sécurité à l'intention des nombreux nouveaux employés. Etant donné que la plupart des employés étaient inexpérimentés, aucune tradition n'existait en matière de sécurité. Le programme de sécurité que ce groupe a conçu rehausse cependant les valeurs traditionnelles et est favorisé par un programme d'information qui a davantage sensibilisé les employés à la sécurité tant dans le cadre

du travail qu'à l'extérieur. Des représentants de la sécurité, en collaboration avec les superviseurs, mènent régulièrement des réunions de sécurité sur divers sujets afin d'obtenir la participation de chaque employé. Des objectifs de sécurité sont fixés par les employés et par les cadres supérieurs. A la raffinerie Exxon de Baton Rouge (Louisiane), le programme de sécurité est centré sur les employés, élément qui, combiné au grand engagement de la haute direction, fait fonctionner le programme. La communication et l'interaction des employés aident à réduire de plus en plus les accidents. En outre, des ateliers sur la sécurité constituent un mode d'information vital dans le cadre du programme global de sécurité de la firme Exxon. 3 pages.

Working environment agreement : agreement regarding general rules for working environment activities in industry and recommendations for the cooperation of the parties to the agreement in joint company health centres. Stockholm : Arbetarskyddsnamnden, 1977

Wrigglesworth, F.; Earl, B. A guide to the health and safety at work Act. London : Industrial Society (P.O. Box 1BQ, Robert Hyde House, 48 Bryanston Square, London W1H 1BQ, United Kingdom), 1975
Résumé. - Ce guide s'adresse aux gestionnaires, aux superviseurs et aux représentants des travailleurs. Une brève description du contenu de chaque partie sur le côté gauche de la page correspond, sur la droite, à des explications appropriées. Annexes : mesures prises par la direction (liste de contrôle des propositions afin d'adapter des lignes de conduite et des méthodes conformément à la Loi); exemple d'une ligne de conduite de sécurité; sujets qui devraient constamment être revus par un comité de sécurité. 32 pages, prix : 0,75 £ sterling.
Numéro d'accès. - CIS 76-1797 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Wuorinen, V. Liste de contrôle et lignes directrices pour les comités mixtes d'hygiène et de sécurité professionnelles : les questions d'organisation. (Numéro de CCHST: P84-1F.) Hamilton, Ont. : CCHST, 1984
Résumé. - Le titre suggère que le document sert à deux choses, son utilisation dépendant de la maturité et de l'expérience du comité. Pour les comités qui existent depuis longtemps, il peut servir de guide de vérification pour analyser la structure et la fonction. Par exemple, chaque membre du comité pourrait répondre aux questions sans se reporter aux commentaires et ensuite en discuter à une réunion de tout le comité. Pour les comités récemment formés ou sur le point d'être formés, les questions et les commentaires soulignent les domaines à analyser au cours des discussions préliminaires. Dans tous les cas, il est à noter que le document doit être utilisé dans son ensemble. Il ne faut pas étudier chaque question séparément, mais plutot lire globalement chaque partie pour donner un aperçu plus équilibré des problèmes éventuels et de leurs solutions.

You and the safety committee. Chicago : National Safety Council, 1976

*Youngblood, K. Safety delegates and the working environment act. Current Sweden. N° 204 (nov. 1978). p. 4

Zeggenschap van werknemers inzake gezondheid en veiligheid in bedrijven : de rechtsontwikkeling in de lid-staten van de Europese Gemeenschap. Kluwer, Deventer, Pays-Bas : s. n., 1982
Résumé. - Etude comparée de la législation des pays membres de la Communauté européenne : introduction, historique du droit de cogestion et prévention en tant qu'objet de cogestion; l'évolution du droit de cogestion dans les pays membres (la réglementation en vigueur et sa signification à la lumière de la littérature); évolution comparée de la législation et recommandations (droits des travailleurs : information, contrôle, consultation, approbation ou désapprobation, interruption du travail; aspects institutionnels); l'évolution de la législation dans le cadre de la Communauté européenne (arguments

en faveur d'une réglementation communautaire. évolution de normes internationales du travail. caractère et effets de la réglementation envisagée). 320 pages. 220 références. (Langue : néerlandais)
Titre traduit. - Participation des travailleurs à la prise de décisions sur des questions d'hygiène et de sécurité dans l'usine élaboration de lois dans les Etats membres de la Communauté européenne
Numéro d'accès. - CIS 82-1191 (peut être obtenu du CCHST; veuillez mentionner ce numéro en commandant l'ouvrage et vous référer à la remarque de la page 5).

Stratégies de recherche

CISDOC

= COMITES DE SECURITE ET D'HYGIENE
1 : P=43 T=43
FSDESC COMITES DE SECURITE ET D'HYGIENE
2 : P=96 T=96
PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS
5 : P=16 T=16

NIOSHTIC

= SAFETY COMMITTEES
1 : P=2 T=2
SI SAFETY COMMITTEE@
2 : P=409 T=409
TEXT SI = SAFETY COMMITTEE
3 : P=115 T=115
SI HEALTH COMMITTEE@
4 : P=322 T=322
TEXT SI = HEALTH COMMITTEE
5 : P=21 T=21
SI OSH COMMITTEE@
6 : P=1 T=1
TEXT SI = OSH COMMITTEE
7 : P=1 T=1
3 OR 5 OR 7
8 : P=137 T=137
TI SAFETY OR TI HEALTH
9 : P=6802 T=6802
AND TI COMMITTEE@
10 : P=33 T=33
10 AND NOT 8
11 : P=27 T=27

INFODOC

= SANTE OU SECURITE
1 : P=568 T=568
ET COMITE@
3 : P=36 T=36
OU FA VOB (code des facettes du Thésaurus CIS pour les comités mixtes de santé et de sécurité)
4 : P=150 T=150

ORBIT

(LABORDOC)

SS 1 : HEALTH/TI, IT, IW OR SAFETY/TI, IT, IW (6285)
SS 2 : OCCUPATIONAL/IT, TI, IW OR INDUSTRIAL/TI, IT, IW OR LABO:R/IT, TI, IW OR ALL WORKER:/IT, TI, IW OR UNION/IT, TI, IW OR MANAGEMENT/IT, TI, IW (42715)
SS 3 : ALL COMMITTEE#/IT, TI, IW OR ALL REPRESENTAT:/IT, TI, IW OR PARTICIPATION/IT, TI, IW (6314)
SS 4 : 1 AND 2 AND 3 (354)

DIALOG

(ABI/INFORM)
(MANAGEMENT CONTENTS)
(TRADE AND INDUSTRY INDEX)
(HEALTH PLANNING AND ADMINISTRATION)
(EXCERPTA MEDICA)

1 health/ti,de
2 safety/ti,de
3 1 or 2
4 occupational/ti,de
5 industrial/ti,de
6 worker? ?/ti,de
7 labour/ti,de
8 labor/ti,de
9 management/ti,de
10 4 or 5 or 6 or 7 or 8 or 9
11 committee? ?/ti,de
12 representat?/ti,de
13 participation/ti,de
14 11 or 12 or 13
15 3 and 10 and 14

DIALOG

(BIP and LC/MARC)

(using LC Subject Headings)
1 LABOR-MANAGEMENT COMMITTEES/DE
2 INDUSTRIAL SAFETY/DE
3 INDUSTRIAL SAFETY/COMMITTEES/DE
4 WORKS COUNCILS/DE
5 COMMUNICATION IN INDUSTRIAL SAFETY/DE